L'ÉCHO de l'Ouest
COURRIER FRANÇAIS

3 784065 301704 >

10 JUILLET 2026 - N°3915 - 1,70€ - 05 24 07 39 63 - echo-ouest.fr

LITTORAL NAZAIRIEN

Deux plages polluées aux PFAS

Une campagne de prélèvements a révélé la présence de produits chimiques polluants à Saint-Nazaire et Saint-Brévin, à des niveaux supérieurs au seuil fixé par la directive-cadre européenne sur l'eau.

P.6

ICAM EN VENDÉE

La course vers les étoiles

P.9

DIOCÈSE DE LUÇON

Quatre prêtres à la suite du Christ

P.7

PEY DE LA BLET

Un paysage remarquable à découvrir

P.8

La Nuit de l'Erdre, un festival à visage humain



L'édition 2026 a rassemblé 103.000 festivaliers. L'organisation minutieuse portée par 2.400 bénévoles a fait du site un espace où la sécurité et la convivialité comptent autant que la programmation. P.3

AU DÉPART DE NANTES

Quintette majeur pour easyJet

La compagnie orange a annoncé, mardi 7 juillet, cinq nouvelles lignes vers l'Italie depuis Nantes, de Milan à la Sicile, confirmant ainsi l'engouement des Nantais pour la péninsule.

P.5



NOZAY

La pierre bleue retrouve sa mémoire

À la carrière du Parc, l'ASPHAN reconstruit pierre après pierre un ancien atelier de carrier. Un patrimoine longtemps renié qui reprend enfin sa place dans l'identité du territoire.

P.4



Trump et son or

BILLET

L'est Les Américains ont la particularité d'avoir choisi par deux fois comme président l'homme le plus invraisemblablement dénué d'honnêteté qu'on pouvait imaginer. Et ce n'est pas tout : non seulement Donald Trump est malhonnête mais c'est un mythomane, un affabulateur, un menteur pathologique, une brute épaisse, un débauché misogyne, un apprenti dictateur, un chef de guerre incapable, un vieillard (il a tout de même 80 ans, on l'oublie un peu vite) qui retombe en enfance... La charge n'est pas exagérée en tout cas. Commençons donc par ses talents cosmiques d'escroc : le chef de la plus grande puissance mondiale n'est guère qu'un parrain de la mafia, champion de l'enrichissement personnel et de la prévarication. A-t-on suffisamment noté que sa fortune personnelle a doublé depuis son élection ? Pourquoi se gênerait-il, d'ailleurs, puisque ceux qui l'ont élu et qui l'assistent ne semblent en rien le lui reprocher ? Il y va donc la fleur au fusil et l'oriflamme claquant joyeusement au vent. C'est simple, après tout : comme il sait très bien comment manipuler l'économie, il la manipule sans vergogne et dans des proportions monstrueuses.

De plus, il a l'immense avantage sur les mafieux d'avoir à son service la police et la justice fédérale, alors il fait ce qu'il veut et s'arrange pour que le délit d'initié soit son mode de fonctionnement normal. Et non seulement ce délit méprisable, mais aussi les crimes d'extorsion de fonds, d'escroquerie à échelle internationale, de menaces financières et même physiques que la presse, qu'il n'aime pas, on comprend bien pourquoi, documente à longueur de temps. Non sans risques, puisqu'on se demande si le FBI n'est pas devenu une milice de nervis à la botte du « boss ». Pauvre Amérique !

S'il n'y avait que cette soif de l'or qui s'était emparée du pire président que les USA aient connu en 250 ans d'existence, ce serait déjà terrible. Mais il y a plus grave encore. Ce psychopathe décidément fort sympathique a la particularité d'être odieux avec les faibles et trouillard avec les forts. Ubu Roi grotesque à un point que même Alfred Jarry n'avait pas imaginé, le satrape de Washington hurle des imprécations à tout va devant ceux qui se croyaient ses alliés et se défile honteusement dès que Poutine ou les Gardiens de la révolution lui montrent son inanité. Cet individu détestable ne fonctionne qu'à la violence et à l'appât du gain. C'est une catastrophe pour son pays, mais tant pis. Par contre, c'est une horreur pour le monde entier. Ne soyons pas naïfs : les Américains sont, ont toujours été et resteront toujours des businessmen. C'est dans leur ADN : il faut se souvenir que le grand Franklin Roosevelt lui-même, dont on a pendant si longtemps loué les valeurs morales, a commencé à aider les Alliés de 1939 en leur facturant au prix fort ses prestations industrielles. Et il a fallu que les Japonais le provoquent pour qu'il se résolve à entrer en guerre. Certes, il y a eu le plan Marshall... Mais c'était du « gagnant-gagnant » clair et net. Que dire plus récemment des contrats faramineux signés par les Américains pour reconstruire l'Irak qu'ils avaient détruit ? Nos « amis » ne perdent jamais le nord. Voilà de quoi méditer.

Bernard VALETES

L'évangile du dimanche

12 juillet 2026 – 15e Dimanche du temps ordinaire – A
Matthieu 13, 1-23

Nous avons la chance aujourd'hui de profiter de l'homélie de Jésus en personne. Il explique cette belle parabole du semeur et des aléas de la semence. Aléas parce qu'il y a la vie et les risques qu'elle représente. Le semeur aimerait tant que toutes ses graines puissent tomber dans la bonne terre mais ce n'est pas le cas. Alors, commenter ce passage trahirait une certaine prétention de notre part et tout particulièrement de la part de l'auteur de ces lignes, lui-même alourdi par son péché, les dérives de sa propre existence. Mais au milieu de ce passage, il y a les versets 11 à 18.

Dans ces lignes, Matthieu nous exprime ce que ressent Jésus à l'égard de ce peuple, à la fois curieux de ses propos (v. 2) et avide d'entendre ce qu'il comprend être la vérité. Il nous dit aussi pourquoi il nous parle en paraboles.

Nous avons sans doute le même problème aujourd'hui et il est bon de comprendre que pour nourrir la foi des croyants, il ne s'agit pas simplement de plaquer quelques dogmes ou quelques paroles théologiques même si – et nous le savons – elles sont vraies et nécessaires, mais de comprendre notre propre démarche et de faire comprendre au monde qui nous entoure que notre foi est justement un amour que nous recevons de Dieu et que nous devons partager et expliquer à tous ceux qui nous entourent. La foule de l'époque et celle d'aujourd'hui sont ballottées par tant de préoccupations, de soucis et de vulnérabilités, qu'il leur est parfois difficile de comprendre ce Christ qui vient révéler le premier commandement (Mt 22, 37). Ne sommes-nous pas, nous aussi, des hommes et des femmes qui ont beau écouter et ne comprennent pas, qui ont beau regarder mais ne voient pas (v. 14) ? Nous aussi nous avons parfois « le cœur alourdi « (v.15) transformant souvent la révolution que nous apporte le Christ en simple rite religieux. C'est ainsi que nous nous devons de prêter attention à ces paroles qui nous sont données par le Sauveur et qui ne sont pas simplement des commandements que tout le peuple chrétien a pour mission d'exécuter. Bien sûr, Jésus dit bien à ses disciples qu'ils ont la chance de voir celui qui transforme nos vies et d'entendre directement ses paroles. Les autres, la foule, elle, elle reçoit ces mêmes propos sans tout à fait percevoir l'importance de ce qui est dit. Et pourtant, ces disciples qui sont si proches du Sauveur ont eu aussi des travers (Mc 10, 37) (Mt 26, 72). Lorsque nous nous promenons dans la campagne et nous voyons ces champs retournés avec soin mais encore encombrés de cailloux de toutes tailles, nous pouvons penser à cette parabole et nous demander aussi si nous ne sommes pas, nous-mêmes ces grosses pierres qui empêchent le développement de la terre. Nous ne sommes pas que les victimes des traquenards du mal, nous en sommes parfois les complices. Heureusement, la Parole de Dieu ne peut que triompher surtout si nous nous méfions de ces obstacles en apparence anodine. Que la Bonne Nouvelle se fraye un chemin au milieu des limites de nos vies et comprenons, alors, qu'elle atteindra son but. Que nous la comprenions et que nous apprenions à nous laisser transformer.

Gérard CROZAT, diacre

Nantes De juin à septembre, trois parcs nantais accueillent expositions, ateliers et visites guidées consacrés à la biodiversité souterraine. Une programmation gratuite qui invite à redécouvrir ce qui se cache sous nos pieds.

Le plaisir d'avoir les pieds… sur terre



Dans certains quartiers de Nantes, des potagers existent encore. Une situation aujourd'hui hissée au rang de privilège alors qu'elle était, jadis, légitime. *Vincent GAUTIER*

Sous le bitume et les pelouses tondues, un monde grouille, largement ignoré. C'est ce monde-là que la Ville de Nantes choisit de mettre en lumière avec Biodivers'été, dont la deuxième édition s'installe pour trois mois dans les parcs de la métropole. Micro-organismes, champignons, vers de terre, insectes : près d'un quart des espèces vivantes se développerait dans les sols, selon les chiffres avancés par la municipalité, un patrimoine vivant aussi riche que méconnu, et de plus en plus fragile.

Un sol vivant, un enjeu urbain

En ville, ce sol se trouve particulièrement mis à mal. Recouvert, compacté, artificialisé, il perd peu à peu sa capacité à accueillir le vivant et à remplir ses fonctions naturelles, fertilité, filtration de l'eau, stockage du carbone. Une dégradation qui n'est pas sans conséquence : elle accentue les îlots de chaleur et le ruissellement des eaux pluviales, deux phénomènes que les villes cherchent aujourd'hui à combattre. Plus encore, comme le déclarait un représentant des Paysans sans terre de passage à Nantes, association brésilienne pour la lutte contre la faim, *« le bitume déconnecte la conscience de la terre nourricière et donne à l'Homme l'illusion de toute puissance. Il vit loin du réel et se satisfait de l'artificiel. Il ne voit plus les saisons, la vie et le réel ».* L'enjeu du Plan Pleine Terre, engagé par Nantes pour transformer des surfaces minéralisées en espaces perméables et végétalisés contribuent donc à réconcilier les « Urbains » avec ce qui façonne leur identité. Humus (la terre), homo (homme) est indirectement lié à « Humanité ». L'Homme vient de la terre... Cette réconciliation se traduit par des actes. Près de 14 hectares ont déjà été débitumés à ce jour. Biodivers'été s'inscrit dans cette dynamique, en misant sur la pédagogie plutôt que sur le seul aménagement, pour que les habitants s'approprient ces enjeux à hauteur de sol.

Trois parcs, trois rendez-vous

La programmation, gratuite, se déploie successivement dans trois sites emblématiques de la ville. Le Parc Potager de la Crapaudine, qui réunit 90 parcelles de jardins citoyens, ouvre le bal du 21 juin au 20 juillet. Le Parc des Oblates, ancien domaine religieux offrant des vues sur la Loire, prend le relais du 21 juillet au 20 août. Le Parc du Grand Blottereau, connu pour ses serres d'agronomie tropicale, clôt la saison du 21 août au 20 septembre. Chaque mercredi, jusqu'au 16 septembre, les visiteurs peuvent participer à des inventaires d'escargots et de limaces, partir à la découverte des insectes terricoles, des champignons ou des amphibiens, ou encore s'initier au compostage et à la fertilité des sols. Deux temps forts accompagnent cette itinérance. L'exposition photographique *Sous terre, la vie du sol*, signée Philippe Lebeaux, révèle en grand format l'étrangeté et la beauté des organismes souterrains, le photographe étant aussi l'auteur du film *Planète Collemboles*. Le Laboraterre, conçu avec le Muséum d'Histoire naturelle de Nantes, propose de son côté un cabinet de curiosités itinérant, avec collections naturalistes, échantillons de terre et bac transparent permettant d'observer le développement des racines.

Vincent GAUTIER

Infos pratiques. Exposition et Laboraterre sont accessibles en visite libre de 10h à 18h, aux dates suivantes : Parc Potager de la Crapaudine du 21 juin au 20 juillet, Parc des Oblates du 21 juillet au 20 août, Parc du Grand Blottereau du 21 août au 20 septembre. Les animations et ateliers ont lieu tous les mercredis, du 24 juin au 16 septembre. Programme complet sur metropole.nantes.fr.

SUIVEZ, LIKEZ, PARTAGEZ !
Retrouvez-nous sur Facebook @ÉCHO DE L'OUEST

Festival La Nuit de l'Erdre Avec 103.000 festivaliers accueillis en quatre jours, la 26e édition de La Nuit de l'Erdre confirme son succès populaire. Mais derrière les concerts, c'est tout un écosystème qui fait la force de l'événement : restauration, prévention, développement durable, secours, bénévoles… Un « off » essentiel qui contribue largement à l'identité familiale du festival.

Le succès d'un festival qui soigne aussi ses coulisses



Mascottes et déguisements. *Pauline Felix*

Quand les dernières notes résonnent sur les scènes de Port-Mulon, c'est une autre partition qui mérite d'être saluée. Celle jouée par les milliers de bénévoles, les associations et les partenaires qui, dans l'ombre, font de La Nuit de l'Erdre un festival où l'on vient autant pour l'ambiance que pour les artistes. Cette année encore, 103.000 festivaliers ont arpenté les allées du site dans une atmosphère conviviale et familiale. Un cadre qui séduit autant les habitués que les nouveaux venus. « *C'était une première pour nous et on a été agréablement surpris* », raconte Élodie, venue de Cholet avec des amis. « *Tout est fluide, on trouve facilement où manger, où se poser et les équipes sont toujours disponibles. On sent que le public est respecté.* » Même constat pour Nicolas, venu en famille. « *On n'a jamais eu le sentiment d'être dans une foule oppressante. Les enfants ont pu profiter du site, il y a beaucoup d'espaces, de la verdure. C'est un festival où l'on se sent bien.* »



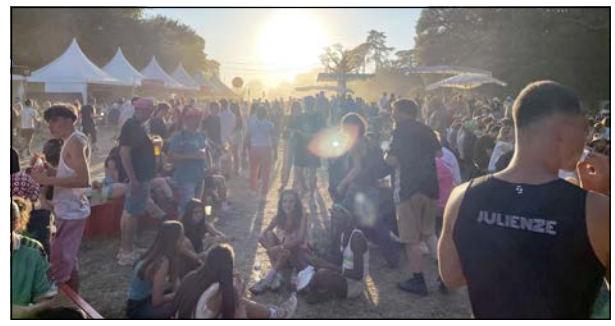
Profiter des spectacles assis, tranquillement… *B. MARTIN (clp)*

Une organisation pensée pour le bien-être de tous

Cette sensation de sérénité est le fruit d'une organisation minutieuse. Les nombreux points de restauration proposent une offre variée qui privilégie aussi les produits locaux, tandis que les espaces de détente permettent aux festivaliers de souffler entre deux concerts. La prévention occupe également une place importante. Sensibilisation aux risques auditifs, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, dispositifs de réduction des risques, accompagnement des personnes vulnérables : autant d'actions discrètes mais indispensables pour garantir un événement accessible à tous. Parmi les acteurs de cette organisation figure la Protection civile, présente tout au long du festival. Les secouristes assurent une veille permanente et interviennent aussi bien pour de petits malaises que pour des situations plus sérieuses. Mathieu, bénévole engagé au sein de la Protection civile, participe à cette mission avec conviction. « *Notre objectif est avant tout d'être présents et rassurants. La majorité de nos interventions concerne des petits bobos, des coups de chaleur ou de fatigue, c'est vrai qu'il a fait particulièrement chaud sur le site cette année. On est là pour que les festivaliers puissent profiter pleinement de leur week-end en toute sécurité.* » Une présence souvent discrète mais unanimement appréciée, qui participe au climat de confiance ressenti sur le site.



Sans se prendre au sérieux… *B. MARTIN (clp)*



Soleil et convivialité au menu des Rendez-vous de l'Erdre. *B. MARTIN (clp)*

Un engagement durable devenu une priorité

Le festival poursuit également sa transition écologique. Après la réalisation d'un bilan carbone en 2025, La Nuit de l'Erdre a franchi cette année une nouvelle étape en se raccordant au réseau électrique d'Enedis grâce à la construction de transformateurs. Ce choix permet de supprimer près de 80 % des groupes électrogènes habituellement utilisés et de réduire considérablement les émissions liées aux énergies fossiles. Dans les allées, les points de tri sont désormais bien identifiés et largement utilisés par les festivaliers. Les équipes de bénévoles sensibilisent le public aux bons gestes, preuve que les préoccupations environnementales font désormais partie intégrante de l'expérience du festival. Cette réussite collective repose aussi sur l'engagement des 2.400 bénévoles mobilisés pendant plusieurs mois, le soutien fidèle des partenaires publics et privés ainsi que l'implication des habitants de Nort-sur-Erdre et des communes environnantes. Au-delà des 103.000 entrées enregistrées cette année, c'est sans doute cette alchimie qui fait la différence. Un festival où chacun trouve sa place, où la musique rassemble mais où les valeurs de solidarité, de prévention et de responsabilité donnent tout son sens à la fête. C'est aussi cela, le visage de La Nuit de l'Erdre

Baptiste MARTIN (clp)



La protection civile était au rendez-vous. *B.MARTIN (clp)*

Économie Un fonds américain pourrait bientôt contrôler la production des moteurs Pielstick, fabriqués à Saint-Nazaire depuis près de 80 ans et utilisés dans les sous-marins et les centrales nucléaires françaises. Deux élus locaux ont saisi le ministre de l'Économie.

Moteurs Pielstick, la souveraineté en question

Fondée en 1946 sous l'égide du ministère de la Production industrielle, la S.E.M.T. réunit cinq entreprises françaises, dont les Chantiers de Penhoët à Saint-Nazaire, pour développer des moteurs et diffuser des licences dans le monde entier. Rachetée par Alsthom-Atlantique en 1976, puis par les Allemands MAN et MTU en 1987, elle devient S.E.M.T. Pielstick. En 2011, elle intègre le groupe allemand Volkswagen, avant de se muer, au fil des fusions, en MAN Energy Solutions France SAS en 2018. En juin 2025, la filiale de Volkswagen, qui emploie environ 600 salariés à Saint-Nazaire, change de nom pour devenir Everllence. Le 2 juillet dernier, devant l'intention annoncée du groupe Volkswagen de céder 51 % des actions d'Everllence au fonds américain Bain Capital, le maire de Saint-Nazaire, David Samzun, et le sénateur de Loire-Atlantique, Philippe Grosvalet, ont écrit au ministre de l'Économie Roland Lescure. Tous deux ont tenu à rappeler l'enjeu d'une telle décision. « *Depuis près de 80 ans, les générations successives des moteurs Pielstick participent à notre souveraineté nationale. En effet, que ce soit à bord de nos sous-marins, ou au sein de nos centrales nucléaires, ils garantissent la continuité de ces secteurs cruciaux pour notre Nation.* » Ils citent ensuite un précédent, celui de l'ancien ministre de l'Économie Bruno Le Maire, qui avait déjà averti Volkswagen en janvier 2021 que le groupe allemand,« *est tenu, au titre des engagements qu'il a pris, de maintenir sur le territoire national les activités de défense et les capacités industrielles qui sont associées* ». Ce précédent justifie, selon eux, l'inquiétude actuelle. Le récent choix de Volkswagen nourrit de nouveau de légitimes craintes pour le secteur industriel local. « *Les conditions de cette vente laissent augurer des décisions impactantes, notamment pour les sites français* », s'inquiètent le maire et le sénateur, avant d'interpeller directement le ministre. « *Monsieur le Ministre, dans un contexte international aussi incertain, il est impératif d'assurer la continuité et la fiabilité de la construction de ces moteurs essentiels aux intérêts fondamentaux de notre République* », concluent-ils, en réclamant des précisions sur les mesures envisagées par le gouvernement. Cette alerte locale relative au secteur de l'industrie est malheureusement devenue courante. Elle s'inscrit dans un mouvement plus large. Preuve en est, selon un bilan établi par L'Usine Nouvelle et le réseau ICI, la France a enregistré 124 fermetures ou procédures de redressement de sites industriels en 2025, contre seulement 86 ouvertures, un solde négatif de 38 sites et plus de 10.000 emplois concernés. La Direction générale du Trésor a relevé, quant à elle, en septembre 2025, que la valeur ajoutée manufacturière française ne représente plus que 10,8 % de l'économie nationale, loin derrière l'Allemagne, à 19,8 %. Reste alors une question, posée à Saint-Nazaire comme dans d'autres bassins industriels du pays. Un savoir-faire transmis depuis près de quatre-vingts ans, qui touche à la Défense nationale et à l'énergie, peut-il rester à la merci d'arbitrages financiers décidés à des milliers de kilomètres ? La réponse du ministère est attendue.

Vincent GAUTIER

À l'occasion des Journées du patrimoine de pays, ces 27 et 28 juin, l'Asphan a ouvert le portail de la carrière du Parc. Une invitation à découvrir un patrimoine longtemps méconnu et les travaux de reconstitution d'un atelier de carrier destinés à transmettre les gestes qui ont façonné l'identité du Pays de la Pierre bleue.

La carrière du Parc redonne vie au patrimoine de la pierre bleue



Loïc Daubas devant un timbre, une auge rectangulaire *Thérèse FLEURY (clp)*



La carrière immergée a longtemps servi de piscine aux jeunes de Nozay *Thérèse FLEURY (clp)*

Longtemps, le passé carrier de Nozay est resté dans l'ombre. Aujourd'hui, il reprend peu à peu sa place dans le paysage. Les aménagements en pierre bleue, les sculptures et les ronds-points de la commune rappellent désormais combien ce matériau a marqué l'histoire locale. À la carrière du Parc, l'Association pour la sauvegarde du patrimoine historique et artistique de la région de Nozay (Asphan) poursuit depuis plusieurs années un important travail de valorisation que les visiteurs ont pu découvrir lors des Journées du patrimoine de pays. Au cœur de ce projet figurent le déplacement et la reconstitution d'un ancien atelier de carrier, celui des Pompières, autrefois situé route du Vieux-Bourg à Nozay. Pierre après pierre, les bénévoles lui redonnent vie dans la carrière du Parc afin de montrer comment la pierre bleue était transformée, depuis son extraction jusqu'à sa taille. *« L'intérêt de ces portes ouvertes et, plus généralement, de la reconstitution d'un atelier de tailleur de pierre est de donner à voir le schiste sous tous ses aspects »*, explique Loïc Daubas, architecte spécialiste des constructions en terre cuite et co-président de l'Asphan. L'atelier permettra de comprendre tout le cheminement de la pierre, depuis son extraction jusqu'à sa taille. Marteau taillant, treuil, wagonnets et outils traditionnels illustreront les techniques employées par les carriers pendant plusieurs siècles.

Une pierre aux multiples usages

La pierre bleue de Nozay possède une histoire géologique singulière. Situé sur un filon qui court des Côtes d'Armor à Trélazé, le filon de schiste qui alimente la carrière de Nozay va de la carrière de Beausoleil, à Marsac-sur-Don, jusqu'à la Touche-Boissais. C'est un filon avec lequel on ne peut pas tailler d'ardoise car la pierre extraite est beaucoup trop épaisse, environ cinq à huit centimètres. Cette particularité n'a pas empêché le développement d'un savoir-faire très diversifié. *« Avec ce schiste, on a généré une diversité d'usages, pour les besoins de l'architecture notamment : escaliers, linteaux, sculptures, éviers... Au XXe siècle, on a développé une filière de piquets pour les ostréiculteurs et les vignerons du pays du Muscadet. Sans oublier son usage pour le mobilier. »* Le sous-sol de Nozay appartient à un ensemble géologique exceptionnel. *« On est dans le massif armoricain, le plus vieux massif au monde : une richesse géologique incroyable constituée de plusieurs couches différentes. »*

Le palis, une signature de Nozay

L'une des particularités les plus remarquables du patrimoine nozéen reste le palis, ces grandes dalles de schiste plantées verticalement dans le sol pour constituer des murs. *« La curiosité vis-à-vis de Nozay est le palis, cette grande pierre que l'on plante en terre pour construire des pans de murs. Il y a très peu d'usage en France. C'est un héritage du Néolithique, que l'on retrouve à Carnac ou à Stonehenge. »* La carrière du Parc aurait été ouverte dès le XVe siècle. *« On suppose que cette carrière a été ouverte au XVe siècle car elle se trouve près du mur d'enceinte du château de la Touche qui court sur quatre kilomètres. À l'époque, la logique était d'utiliser les matériaux au plus près des chantiers pour éviter le transport. Au fur et à mesure que les carriers avançaient dans le filon, ils rebouchaient avec les »vidanges« , les déchets des chantiers »*, précise Loïc Daubas

Un patrimoine longtemps oublié

Cette richesse n'a pourtant pas toujours été revendiquée. *« À Nozay, cette identité a longtemps été reniée. Le métier était peu reconnu, très mal payé et il y avait beaucoup de blessés. Les gens qui portaient ce savoir aspiraient à d'autres métiers. »* Créée en 1979, l'Asphan s'est donnée pour mission de préserver et de transmettre cette mémoire. Grâce à une convention avec la municipalité, la carrière du Parc est progressivement aménagée dans un objectif historique et pédagogique.Le site restera ouvert tout l'été en partenariat avec l'office de tourisme. Les visiteurs pourront profiter de ce lieu ombragé, au bord de l'eau, ou découvrir l'histoire de la pierre de Nozay grâce à un audioguide de quarante-cinq minutes décliné en huit thématiques.

L'association prépare déjà la suite. En partenariat avec Rempart, réseau national de sauvegarde du patrimoine, elle souhaite accueillir à l'été 2027 un chantier international de bénévoles. Pendant plusieurs semaines, des jeunes venus de différents pays participeront à la poursuite de la reconstruction de l'atelier du carrier, faisant de la carrière du Parc un lieu vivant de transmission des savoir-faire et du patrimoine de la pierre bleue.

Thérèse FLEURY (clp)

Le site sera ouvert du vendredi 3 juillet au dimanche 30 août les vendredis, samedis et dimanches, de 13 h à 18 h. Gratuité de toutes les activités du site. Contact 02.40.79.34. 29 asphanozay@gmail.com



Wagonnets, treuils, rails : tout attend d'être replacé. *Thérèse FLEURY (clp)*



L'entrée de la carrière invite à une déambulation sereine à travers le riche passé de la pierre bleue *Thérèse FLEURY (clp)*

L'ÉCHO de l'Ouest COURRIER FRANÇAIS
Bât. E - Parc du Bois Cesbron
2 rue Henri-Guillaumet,
44700 ORVAULT

Société nouvelle Courrier français : SARL 99 ans - Cap. 100.000 € - 6 rue Pierre et Marie CURIE, 33520 BRUGES - **Président :** Vincent David - **As. :** PMSO - RCS BORDEAUX 472 200 724.

RÉDACTION · redaction44@echo-ouest.fr - redaction85@echo-ouest.fr - 02 40 29 16 91
Directeur de la publication : Vincent David - **Rédacteur en chef :** Marc-Paul Lemay - **Rédacteur en chef adjoint :** Jean-Christophe Giret - **Rédacteur départemental :** Vincent Gautier.

ANNONCES LÉGALES . annonces.legales@alcregie.com - 05 56 44 72 24

ABONNEMENT - DIFFUSION . abonnementdiffusion@courrier-francais.fr - 05 24 07 39 63
Intégral 1 an (papier + internet) **:** 70 € / **Numérique 1 an :** 48 €. (prix T.T.C. au taux de 2,10 %)

IMPRIMERIE · La Nouvelle République : 232 avenue Grammont, 37000 TOURS.

CPPAP : 0629 C 85349 - **ISSN :** 0751-5162 - Dépôt légal à parution.

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à publier les annonces judiciaires et légales.

Origine principale du papier France. Taux de fibres recyclées sup.ou égal à 50% Eutrophisation (pâte et papier) : Ptot moyen à 0.014 kg/tonne.

votre journal BAC DE TRI

PEFC 10-31-3409

Au départ de Nantes La compagnie easyJet vient d'annoncer son programme pour les mois à venir pour l'Italie. Avec cinq destinations choisies et une campagne de séduction réservée aux Nantais, l'acteur aérien entend bien valoriser les atouts de son savoir-faire.

Cinq destinations pour découvrir… le « Beau Pays »

On l'appelle aussi « il Bel Paese ». L'Italie revendique des atouts remarquables alliant histoire, art, sciences, culture, foi, le tout porté par la richesse de paysages variés et uniques. Et que dire de ses traditions et de son penchant pour les bonnes saveurs. Oui, l'Italie ressemble à un éventail chantant qui ne laisse pas indifférent. À l'aune de ces réalités attractives, les transporteurs aériens lui accordent une attention particulière. Mardi 7 juillet, la compagnie easyJet, première compagnie aérienne à Nantes, et l'Office national italien du Tourisme (ENIT) ont présenté l'opération « Une Table en Terrasse ». Celle-ci comprend un double objectif. Tout d'abord valoriser l'annonce des cinq lignes depuis Nantes, puis mettre en exergue l'initiative créée en 2019 visant à accompagner la clientèle dans son choix hôtelier, et ce, grâce à des accords et des services parfaitement ciselés.



Federica Galbesi, directrice de l'Office national italien du Tourisme, et Reginald Otten, directeur général adjoint d'easyJet en France, ont porté un toast à l'Italie avec l'Orange Runway, le cocktail dont la consommation permet de tenter de gagner des billets pour une destination italienne. *Vincent GAUTIER*

Accords majeurs

Depuis son arrivée, il y a 18 ans à Nantes, la compagnie easyJet a su démontrer son efficacité et sa volonté de se mettre au diapason des attentes des habitants du territoire de l'ouest. Première sur la plateforme locale en parts de marché avec 27 %, elle revendiquait un total de 38 destinations en 2025, dont 5 domestiques. Dans cette dynamique, l'Italie tient une place à part. Cinq liaisons directes depuis Nantes, vers des sites emblématiques, sont au programme sur la période du 15 juillet 2026 au 27 mars 2027 : Catane, Naples, Milan, Olbia, Rome. Elles s'inscrivent dans la liste des 12 destinations italiennes proposées depuis l'Hexagone. À Nantes, ces cinq villes représentent 35 % de parts de marché. Ses utilisateurs ? À 87 %, il s'agit de loisirs, et à 13 %, de business. Oui, l'Italie séduit. En 2025, pas moins de 3,8 millions de passagers ont fait confiance à l'acteur aérien orange pour s'y rendre. Un chiffre qui donne des ailes. Pour l'été 2026, les responsables se sont donc logiquement engagés pour une augmentation de 7 % de l'offre. Celle-ci se traduit, in fine, par un total de 4,2 millions de places proposées pour cette année. Pour saisir l'envergure de cette accélération, il n'y a qu'à consulter la politique tarifaire et les fréquences mises en place. Ainsi, vers Milan, jusqu'à 6 vols par semaine sont prévus pour un prix à partir de 32 €. La ville éternelle de Rome comptera jusqu'à 5 vols hebdomadaires pour 45 €. Pour les amoureux des eaux turquoise, la Sardaigne sera accessible via Olbia, à 1 h 45 de vol depuis Nantes, avec 2 vols par semaine, jeudi et dimanche, pour un prix à partir de 29 €. Sous le regard du Vésuve, fondée près de 800 ans avant notre ère, avec un centre historique inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1995, celle que l'on nommait jadis Neapolis et Parthénope, Naples, profitera de 2 vols par semaine (lundi et vendredi) pour un tarif à partir de 39 €. Enfin, à partir de 45 € et avec 3 vols par semaine, les voyageurs depuis Nantes pourront savourer la ville de Catane. Une cité chargée d'histoire, de tradition, de fête et de foi. Tous les ans, les habitants célèbrent sainte Agathe. La petite martyre est notamment invoquée comme protectrice contre les incendies et les éruptions volcaniques. Ville également classée, elle se trouve à moins d'une heure de la mythique station perchée à 200 mètres au-dessus de la mer Ionienne, entre Messine et Catane, Taormine. Un site couramment qualifié de « Saint-Tropez sicilien ».

Une opportunité saisie

Parallèlement à l'annonce des 5 destinations, les responsables ont mis en avant, avec fierté, le pari gagnant engagé depuis 2019 en France et depuis 2024 à Nantes, « easyJet holidays ». Cette filiale de voyages de l'acteur aérien est, pour ainsi dire, un « facilitateur » de déplacement. Sa vocation est de proposer un forfait « tout compris » aux voyageurs, plutôt que ces derniers ne se retrouvent à réserver chaque élément séparément. Le concept a été dupliqué dans de très nombreuses villes du réseau. Pour l'Italie, le package comprend les vols aller-retour, l'hébergement, 23 kg de bagages et les transferts depuis l'aéroport pour les séjours « à la plage ». Tous les séjours « tout compris » peuvent être réservés moyennant un acompte de 75 € par personne. Cette offre, bien différente de celle du transport aérien, a pu voir le jour grâce à un faisceau d'événements, notamment celui de la faillite de l'une des plus anciennes et des plus célèbres entreprises de tourisme au monde, fondée en 1841 au Royaume-Uni, Thomas Cook. *« Cet événement, et le Covid qui a suivi, a bouleversé le secteur. Nous avons alors décidé de réaliser quelques offres. L'effet a été incroyable. Depuis, nous continuons notre développement. En Italie, ces réservations ont augmenté de 23 % pour l'été 2026, par rapport à l'année dernière. Au départ de Nantes, les villes plébiscitées sont Rome, Catane et Olbia »*, précise Reginald Otten, directeur général adjoint d'easyJet en France, sous le regard attentif et enthousiaste de Federica Galbesi, directrice d'ENIT France, c'est-à-dire le bureau français de l'Office national italien du Tourisme. Ce rendez-vous a également été l'occasion de présenter l'opération originale « Une Table en Terrasse ». Du 8 au 12 juillet, les Nantais sont conviés au restaurant Squadra, situé 21 quai des Antilles à Nantes, pour y siroter un Orange Runway, boisson fraîche et estivale aux couleurs d'easyJet. L'achat de cette consommation, sans alcool, leur permettra peut-être de gagner soit une paire de billets aller-retour vers une destination italienne de leur choix au départ de l'aéroport de Nantes, soit un voucher easyJet holidays incluant vol et hôtel, d'une valeur de 500 €.

Vincent GAUTIER

** Beau Pays.*



Depuis Nantes, 1h45 de vol suffit pour rejoindre Olbia, porte d'entrée du nord-est de la Sardaigne, puis une vingtaine de minutes de route pour atteindre les plages aux eaux turquoise qui ont fait la réputation de la région. *Pexels/Hub Jacque*



La ville de Rome, traversée par le Tibre, constitue une destination phare pour de nombreux voyageurs souhaitant découvrir un lieu hautement chargé d'histoire et de foi. *Pixabay/Mimrodins*

Sport Les 25 et 26 avril, le Marathon de Nantes a accueilli l'opération « Courir pour l'inclusion » portée par l'association Les Extraordinaires. À travers la course, des centaines de participants ont uni leurs efforts pour rendre visible le handicap mental et cognitif. Focus.

Nantes court pour l'inclusion

L'histoire des Extraordinaires débute avec un constat posé par Flore Le Lièvre, fondatrice de l'association, lors de ses études d'architecture d'intérieur : « *les personnes en situation de handicap mental ou cognitif restent encore largement exclues du monde du travail, malgré leurs compétences et leur envie d'y participer.* » En 2016, elle ouvre Le Reflet à Nantes, premier restaurant inclusif de France, suivi d'un second établissement à Paris en 2019. Face à l'intérêt grandissant pour ce modèle, l'association crée le collectif des Brigades Extraordinaires, qui accompagne aujourd'hui de nombreux projets inclusifs sur le territoire.

L'objectif reste inchangé : « *accélérer l'inclusion et démontrer que le travail est accessible à tous* ». Dans cette continuité, l'opération « Courir pour l'inclusion » permet de porter ce message dans l'espace public, à travers un événement fédérateur. Le Marathon de Nantes constitue un terrain idéal pour porter cette démarche. Événement populaire et ouvert, il permet de réunir des publics très différents autour d'une même dynamique. Grâce à la joëlette, des personnes en situation de handicap peuvent participer pleinement à la course, accompagnées par des coureurs valides. Ensemble, ils avancent sous les couleurs des Extraordinaires, notamment au passage du « Virage Extraordinaire », moment symbolique du parcours. Place Royale, le village des Extraordinaires prolonge cette dynamique en devenant un lieu de rencontre entre coureurs, bénévoles, familles et visiteurs. L'événement dépasse alors le cadre sportif pour devenir un espace de sensibilisation et de partage. « *Il n'y a plus de différence. Il y a simplement une équipe qui avance ensemble* », souligne Flore Le Lièvre.



Fabien Christophe et Jean Batiste La fierté de courir pour défendre l'inclusion *Mailys LE MENAGER (clp)*

Une expérience collective et humaine

Les témoignages des participants illustrent la dimension humaine de l'opération. Cette année, Fabien Hérault salarié de l'entreprise adaptée Handirect Pays de la Loire portait les couleurs des Extraordinaires en joëlette, accompagné tout au long du parcours par son dirigeant, Christophe Mairesse ainsi que Jean-Baptiste. Pour Fabien, courir aux couleurs de l'association est une véritable fierté. La course lui permet de dépasser son handicap pour représenter une cause et de donner un sens collectif à son effort individuel. « *Je le fais pour moi, mais je le fais aussi pour un collectif* », confie-t-il. La joëlette lui a aussi permis de partager pleinement les émotions du parcours, départ, encouragements, arrivée, et de changer le regard porté sur le handicap. Il en tire aussi un parallèle avec le monde du travail : « *On ne devrait pas parler de handicap, mais de talents.* » Ses deux accompagnateurs témoignent d'une expérience tout aussi marquante. Christophe Mairesse insiste sur l'émotion partagée tout au long du parcours et sur la force du collectif qui se crée autour de la joëlette. Il conclut : « *Ce que nous faisons dans le sport est exactement ce que nous faisons dans le travail : montrer que chacun a sa place et que ce sont les talents qui comptent* ». Jean-Baptiste, de son côté, décrit une expérience forte, vécue en équipe, dans une ambiance portée par le public, et se dit fier d'avoir permis à Fabien de vivre pleinement cette course. Il souligne aussi l'impact positif sur les autres coureurs, encouragés par cette dynamique collective. « *Courir pour une association, c'est complètement différent : on se sent impliqué dans un collectif* », résume-t-il.

2026, une mobilisation collective

Pour cette édition, l'Abalone Marathon de Nantes a renouvelé son soutien à l'opération « Courir pour l'inclusion ». Les participants pouvaient s'engager grâce au kit dédié, comprenant un maillot aux couleurs des Extraordinaires, chaque inscription contribuant directement aux actions menées en faveur des personnes en situation de handicap mental et cognitif. L'objectif affiché est ambitieux : réunir 2.000 coureurs et supporters engagés, contre environ 1.300 participants et 1.500 bénévoles mobilisés lors des éditions précédentes. L'événement s'appuie également sur la présence de plusieurs ambassadeurs, dont Mickaël Landreau, Frédéric Da Rocha, Nicolas Gillet, Yves Deroff et Sébastien Le Paih, ainsi que Nicolas Savinaud, parrain de l'opération depuis quatre ans, qui déclare : « *Je suis un homme ordinaire au service des Extraordinaires.* » Au-delà de la performance sportive, « Courir pour l'inclusion » porte un message clair : l'inclusion concerne toute la société et repose sur la rencontre et le collectif. Comme le rappelle Flore Le Lièvre : « *Notre objectif n'est pas seulement de faire courir 2.000 personnes. C'est de faire avancer 2.000 regards vers une société où chacun trouve pleinement sa place.* » Rendez-vous est déjà pris pour continuer à soutenir les Brigades Extraordinaires et, pourquoi pas, enfiler à nouveau les couleurs de l'inclusion l'année prochaine.

Mailys LE MENAGER (clp)



Flore Le Lièvre, fondatrice de l'association les Extraordinaires *SC Flore Le Lièvre*

Étude environnementale Deux plages de Loire-Atlantique figurent parmi les 107 sites analysés par Surfrider Foundation Europe. Leurs résultats posent, une fois encore, la question des outils juridiques disponibles pour encadrer une pollution qualifiée « d'éternelle ».

Deux sites du littoral ligérien sous la menace de polluants « éternels »

« *Les composés per- et polyfluoroalkylés, plus connus sous le nom de PFAS, sont des substances chimiques dont les propriétés spécifiques sont mises à profit dans de nombreux produits de la vie courante. Extrêmement persistants, les PFAS se retrouvent dans tous les compartiments de l'environnement. Ils peuvent exposer les populations par l'air, l'alimentation, l'eau de consommation ou l'usage de produits du quotidien. Ces substances s'accumulent ainsi dans l'organisme. Leur présence est désormais attestée dans le sang, le sérum, l'urine ou les cheveux. Le point sur la réglementation et les enjeux sanitaires et environnementaux posés par cette famille de substance* ». La définition de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) décrit de manière officielle ce que sont les PFAS aussi appelés les « polluants éternels ». Mais sur le terrain, comment se manifeste cette pollution ? À cette question, l'association de protection de l'environnement Surfrider, créée en 1990 à Biarritz, a demandé au laboratoire Eurofins Food and Feed Testing Sweden AB de réaliser une étude sur cette pollution. Entre juin et juillet 2025, quatre-vingts bénévoles ont réalisé 107 prélèvements sur 80 sites littoraux et 27 sites lacustres ou fluviaux, en métropole comme en outremer. Cinquante-huit molécules et produits de dégradation ont fait l'objet d'une recherche approfondie, pour un total de plus de 6.200 résultats analysés. Sur l'ensemble des sites étudiés, la côte ligérienne, comme la quasi-totalité du littoral français, n'échappe pas à ce fléau et porte la trace de ces substances chimiques. Deux de ces sites se trouvent en Loire-Atlantique : il s'agit de la Grande Plage de Saint-Nazaire et la plage des Poilus, à Saint-Brévins-les-Pins. Sur chacune, dix substances PFAS différentes ont pu être quantifiées, un nombre qui place ces deux plages parmi les sites français où la diversité des molécules détectées est la plus élevée, à égalité avec des sites comme Le Havre ou l'embouchure du Lez à Lattes. Le PFOS, seule substance de la famille des PFAS encore inscrite dans la liste des polluants prioritaires de la directive-cadre sur l'eau, a été mesuré à 1,4 nanogramme par litre à Saint-Nazaire et 1,1 nanogramme par litre à Saint-Brévins-les-Pins. Le seuil réglementaire fixé pour les eaux côtières s'élève à 0,13 ng/L. Les deux plages ligériennes le dépassent donc très largement, environ dix fois pour la première, huit fois pour la seconde, ce qui les classe, selon les critères retenus par l'étude, en mauvais état chimique. Par ailleurs, l'indicateur complémentaire calculé par Surfrider, l'équivalent toxique cumulé, qui additionne la toxicité de chaque PFAS détecté rapportée à celle du PFOA (un des PFAS utilisés dans les ustensiles de cuisine et cancérigène), donne 5,753 ng/L pour Saint-Nazaire et 6,387 ng/L pour Saint-Brévins-les-Pins. Ces valeurs restent, cette fois, très en deçà du seuil indicatif de 280 ng/L retenu par l'Institut néerlandais de la santé publique et de l'environnement, seule référence disponible en l'absence de norme européenne harmonisée. Les deux plages ligériennes se retrouvent ainsi dans une situation paradoxale, non conformes au regard du PFOS seul, mais conformes au regard de l'équivalent toxique cumulé. Mais pourquoi cette appréciation contradictoire ? Elle provient tout simplement du cadre réglementaire. La considération substance par substance a été choisie alors que la pollution, elle, se diffuse par familles entières de molécules. Le TFA, détecté dans 100 % des échantillons du pays à des concentrations parfois supérieures à mille nanogrammes par litre, n'entre alors dans aucune norme contraignante pour les eaux de baignade. Lucille Labayle, chargée de plaidoyer qualité de l'eau et santé chez Surfrider, résume l'enjeu sans détour : « *La santé de l'Océan et de ses usagers ne doit plus être les angles morts de la pollution aux PFAS.* » Des signes encourageants semblent se manifester puisque le cadre a commencé à bouger. La liste des substances prioritaires de la directive-cadre sur l'eau a ainsi été mise à jour et formellement adoptée en mars 2026, étendant le suivi obligatoire à une somme de 25 PFAS. L'Agence européenne des produits chimiques a, de son côté, proposé de classer le TFA comme reprotoxique probable. Pour l'association biarrotte, ces avancées restent insuffisantes tant qu'elles ne s'accompagnent pas d'une restriction universelle des usages industriels et de protocoles de surveillance harmonisés entre États membres. *Elle insiste sur le fait que, « Plus l'action est retardée, plus la contamination s'installe durablement ; il est donc essentiel d'agir dès maintenant* ». En attendant que le droit rattrape la chimie, les eaux de Saint-Nazaire et de Saint-Brévins-les-Pins continuent d'accueillir, comme chaque été, des baigneurs qui ignorent tout de ce que révèlent ces analyses.



Sur le littoral, à hauteur de Saint-Nazaire, les polluants « éternels » ont été observés. Une réalité qui touche de très nombreux sites tricolores. *Vincent GAUTIER*

Vincent GAUTIER

Vie chrétienne Dimanche 28 juin, à la veille de la fête de saint Pierre et saint Paul, quatre diacres ont été ordonnés prêtres par Mgr Renauld de Dinechin, évêque de Luçon. Une assistance importante a participé à cette célébration particulière, recueillie et priante.

Quatre nouveaux prêtres pour le diocèse de Luçon

La foule n'a pas attendu l'heure de la célébration pour rejoindre les rangs de la cathédrale de Luçon, malgré une température élevée. Il faut dire que ce n'est pas tous les jours, ni tous les ans que l'on ordonne quatre jeunes hommes pour le ministère de prêtre. Nous ne reviendrons pas ici sur leurs parcours, déjà évoqués les semaines passées dans ces colonnes. Ce qui marque le plus lors de ces célébrations d'ampleur, c'est la présence de l'ensemble des prêtres du diocèse, à quelques exceptions près. En effet, une ordination n'est pas seulement la réception d'un sacrement à titre individuel, mais également l'entrée dans une collectivité, le presbyterium, dans laquelle, tous les membres sont frères et partagent la même mission, celle de représenter le Christ et de conduire les fidèles dans la foi, dans l'obéissance à l'évêque et à ses successeurs, comme le veut la formule. À cet égard, après le rite prononcé par l'évêque, et l'imposition des mains, chaque prêtre à son tour vient imposer les mains aux nouveaux prêtres, marquant cet accueil dans la communauté. Un geste de fraternité est également posé en fin de célébration, lui aussi marque l'entrée dans le presbyterium.



Jospeh Larger, Xavier de la Roche Saint-André, Jérémy Brin et Eudes Boyer. *David Fugère*

Dans son homélie, Mgr de Dinechin s'est appuyé sur le parcours de saint Paul, ancien persécuteur des juifs, devenu apôtre, fervent annonceur de la divinité du Christ. De la lecture de l'épître aux Galates, monseigneur de Dinechin, propose cinq confidences faites par Paul. Ce dernier s'inscrit dans la tradition de ses pères, lui qui fut persécuteur des juifs. Il veut par là apporter la preuve de sa légitimité à défendre le Christ. Et l'évêque d'ajouter, *« À l'heure où la vénérable tradition de l'Église catholique se transforme, non en une docilité féconde, mais en une instrumentalisation passionnelle, nous tremblons »*. La seconde confidence tient au choix fait par Dieu dès sa naissance, sans qu'il ne s'en rende compte, mais qui détermine son parcours qu'il ne peut oublier. Par la troisième confidence, Paul relate la révélation sur le chemin de Damas, révélation qui amène Paul à reconnaître dans le Christ le Fils de Dieu. De là, pour faire le point et entrer dans une nouvelle vie, Paul s'isole à Damas et entreprend de jeûner, de prier, il intercède pour le peuple, tout cela avant d'agir. Monseigneur de Dinechin ajoute *« Chers ordinands, je vous supplie de sanctuariser des journées de recul : pour le jeûne, la prière et l'intercession. Il en va de la fécondité du ministère du prêtre »*. *« Après trois ans, je suis monté à Jérusalem pour faire connaissance de Pierre. Je suis resté quinze jours auprès de lui »*. Par ces mots, *« Paul a compris la structure hiérarchique de l'Église »*, précise l'évêque, *« C'est cette soumission qui confère à Paul la force de son témoignage »*. Une invitation faite aux ordinands de se tenir dans l'obéissance à l'évêque et ses successeurs.

Dans une deuxième partie de cette homélie, Mgr de Dinechin, marque l'importance du sacerdoce des prêtres. *« Notre époque traverse une crise grave de relativisation. Chez les catholiques, la relativisation touche l'adhésion au sacerdoce des prêtres. Trop de chrétiens doutent que c'est vraiment le Christ qui agit dans le ministère du prêtre. La préface de l'ordination affirme : » C'est Lui le Christ /... / qui choisit dans son amour pour ses frères, ceux qui, recevant l'imposition des mains, auront part à son ministère « . Ainsi, le prêtre agit au nom du Christ »*. Et de conclure sur cette invitation à prier *« pour remercier Dieu pour les prêtres qu'il donne »*, tout demandant aux ordinands de penser *« aux prêtres qui t'ont fait du bien ; à ceux qui ont compté dans ta vie. Et aussi : pense aux prêtres qui t'ont blessé, ou qui t'ont déçu » !*

La célébration s'est poursuivie avec la prostration des ordinands durant laquelle la prière d'intercession a été chantée. Les quatre futurs prêtres ont ensuite reçu l'imposition des mains, suivie de la prière d'ordination de l'évêque. Alors les quatre prêtres reçoivent la chasuble, qui les distingue et identifie leur ministère. L'évêque procède ensuite à l'onction des mains. Les nouveaux prêtres reçoivent enfin, patène et calice, pain et vin, qui deviendront Corps et Sang du Christ, lors de l'eucharistie. Eudes Boyer, Jérémy Brin, Xavier de la Roche Saint André et Joseph Larger ont alors concélébré pour la première fois, l'eucharistie, aux côtés de l'évêque et l'ensemble des prêtres.

Tous les quatre sont nommés lors de cette cérémonie comme prêtres coopérateurs pour trois ans. Eudes Boyer sera affecté à la paroisse Saint-Jean-Baptiste des Herbiers, avec mission de prendre une part active à l'évangélisation des jeunes et au service des vocations. Il est également adjoint au cérémoniaire de la cathédrale de Luçon, pour les grandes occasions Jérémy Brin ira à la paroisse du Sacré-Cœur à La Roche-sur-Yon, avec mission de prendre une part active à l'évangélisation des jeunes et au service des vocations. Il sera prêtre référent pour les fratelli. Joseph Larger reste à la paroisse Saint-Charles-de-Foucauld de Challans, avec mission de prendre une part active à l'évangélisation des jeunes et au service des vocations. Il est nommé au sein du service des vocations, en charge du cycle Saint-Jean-Paul II. Enfin Xavier de la Roche Saint-André est nommé à la paroisse Sainte-Mère Teresa de Montaigu, avec mission de prendre une part active à l'évangélisation des jeunes et au service des vocations. Il est nommé prêtre référent pour les servants d'autel et pour le mouvement eucharistiques des jeunes. Ainsi que cela a été écrit les semaines passées, le diocèse de Luçon se réjouit de compter aujourd'hui quatre nouveaux prêtres. Ils viennent rejoindre les trois prêtres ordonnés l'an passé, ce qui place la Vendée parmi les diocèses où le nombre de nouveaux prêtres est le plus important. Mais sans doute ce nombre n'est-il pas suffisant pour assurer à l'avenir les charges de curés du diocèse, compte tenu du départ de nombreux prêtres chaque année. C'est la raison pour laquelle, l'évêque de Luçon, Mgr de Dinechin, a invité les paroisses et l'ensemble des fidèles à prier pour les vocations. Une image du Sacré Cœur tourne dans les paroisses et les familles pour porter cette prière destinée à susciter des vocations.

Daniel BIRON (clp)



Chacun son tour les prêtres viennent imposer les mains sur leurs frères prêtres. *David Fugère*



Mgr de Dinechin impose les mains. *David Fugère*

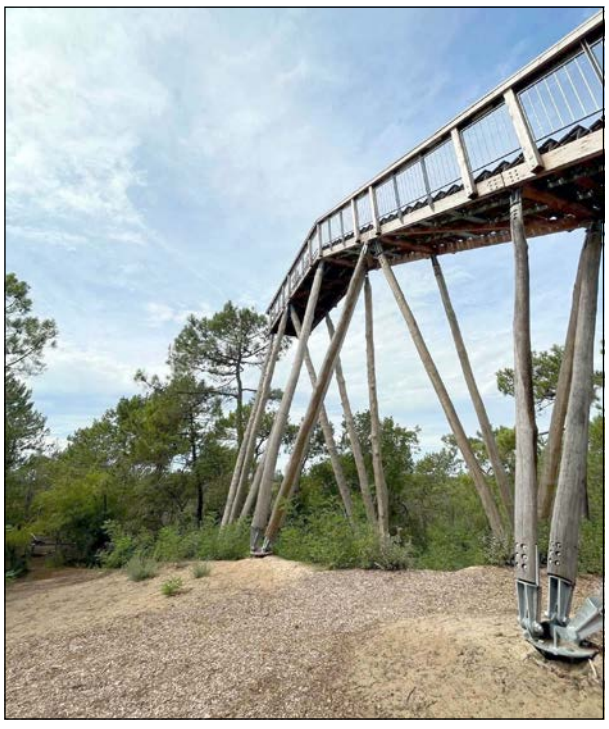
nature Avec ses 37 mètres de haut et ses 184 marches, le Pey de la Blet offre un point de vue spectaculaire sur la forêt, les marais et l'océan. Véritable observatoire du milieu naturel, cet ouvrage atypique, unique en Vendée, séduit les visiteurs autant qu'il sensibilise à la préservation d'un territoire particulièrement exposé aux risques d'incendie durant l'été.

Au sommet du Pey de la Blet, un panorama hors du commun

Il faut d'abord lever les yeux. Émergeant au-dessus de la canopée, le Pey de la Blet surprend par son architecture élancée. Avec ses 37 mètres de hauteur et ses 184 marches, ce belvédère invite les visiteurs à prendre de la hauteur pour découvrir un panorama exceptionnel. Une fois au sommet, le spectacle est saisissant. À 360 degrés, le regard embrasse la forêt domaniale, les marais, les dunes et, au loin, l'océan Atlantique. Une lecture grandeur nature d'un territoire aux paysages multiples, qui fait du Pey de la Blet bien plus qu'un simple point de vue : un véritable observatoire permettant de mieux comprendre les équilibres entre les différents milieux naturels. L'ouvrage attire aussi bien les habitants du secteur que les vacanciers de passage. « *Nous étions venues entre copines pour découvrir ce dont tout le monde parlait* », raconte Sylvaine, le sourire encore accroché au visage après la descente. « *On ne s'attendait pas à une vue aussi impressionnante. On découvre la forêt autrement, on mesure son immensité et on réalise à quel point cet environnement est précieux.* »



Depuis le sommet du Pey de la Blet, le regard se perd dans la canopée de la forêt domaniale des Pays de Monts. Plantée au milieu du XIXe siècle pour fixer les dunes et protéger le littoral de l'ensablement, elle s'étire aujourd'hui sur 25 kilomètres et 2.280 hectares, entre Fromentine et Saint-Hilaire-de-Riez. *B. MARTIN (clp)*



Un ouvrage en bois respectueux du site environnant. *B. MARTIN (clp)*

Un belvédère qui rappelle la fragilité de la forêt

Depuis la plateforme, l'immensité du massif forestier saute aux yeux. En cette période estivale marquée par les fortes chaleurs, le panorama rappelle aussi combien ces espaces naturels demeurent vulnérables. Les épisodes de canicule accentuent le dessèchement de la végétation et augmentent considérablement le risque de départ de feu. Dans ce contexte, les autorités renforcent régulièrement les mesures de prévention afin de protéger ces milieux particulièrement sensibles. Les visiteurs sont invités à respecter quelques règles essentielles : ne jamais allumer de feu ou évidemment de barbecue en forêt, ne pas jeter de mégots, éviter toute activité susceptible de provoquer des étincelles et rester sur les itinéraires autorisés. En cas de fumée ou de départ d'incendie, il est indispensable d'alerter immédiatement les secours en composant le 18 ou le 112. Selon les niveaux de vigilance décidés par les autorités préfectorales, l'accès à certains espaces naturels ou à certains équipements peut être temporairement réglementé, voire fermé, afin de limiter les risques d'incendie. Il est donc recommandé de consulter les informations en vigueur avant toute visite.

Observer pour mieux protéger

Le Pey de la Blet s'inscrit pleinement dans cette démarche de sensibilisation. En offrant une vue d'ensemble sur la forêt, les marais et le littoral, il permet aux visiteurs de mieux comprendre la richesse écologique du territoire et les enjeux liés à sa préservation. « *On repart avec de magnifiques souvenirs, mais aussi avec une autre vision de la forêt* », confie Sylvaine. « *Quand on voit toute cette étendue depuis les hauteurs, on comprend qu'il suffit parfois d'une simple imprudence pour mettre en péril un patrimoine naturel exceptionnel.* » À la fois attraction touristique, outil pédagogique et formidable poste d'observation, le Pey de la Blet invite chacun à prendre de la hauteur. Une manière de contempler la nature… tout en prenant conscience de la responsabilité collective qui consiste à la préserver, particulièrement durant les périodes de fortes chaleurs.

Baptiste MARTIN (clp)

La Caillère-Saint-Hilaire Douze villages, douze équipes, une seule journée pour se départager. Dimanche 19 juillet, Le Grand Défi réunira au stade de La Caillère-Saint-Hilaire les jeunes de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Sainte-Hermine, pour une série d'épreuves aussi sportives que ludiques.

Le retour du Grand défi

Le Grand Défi se tiendra dimanche 19 juillet au stade de La Caillère-Saint-Hilaire. « *Notre équipe du foyer de jeunes a gagné Le Grand Défi qui se déroulait à Sainte-Gemme-la-Plaine en 2025. Dès l'annonce du résultat, c'était l'euphorie générale, les jeunes sachant qu'il aurait lieu dans la commune en 2026* », commente Aurélie Auguin, présidente du foyer de jeunes. Le Grand Défi, autrefois appelé les jeux intervillages, existe depuis plus de trente ans. Il a été créé par Norbert Barbarit, alors président de la Communauté de communes, et Frédéric Deschamps, maire de La Jaudonnière, qui a accueilli la première édition. Chaque année, les municipalités constituent une équipe de jeunes de 16 ans et plus. Celle qui reçoit prépare les jeux et organise la journée : structures, encadrement des équipes, ainsi que le traditionnel jeu des maires. « *Les parents des jeunes du foyer nous ont bien aidés à trouver des épreuves originales et surtout ludiques, qui seront les bienvenues étant donné la chaleur annoncée* », souligne la présidente. Les associations locales participeront avec des stands d'animation, de restauration, ainsi que la buvette. La journée sera animée par Christophe Animation. Un concert du groupe Voltaire suivra la proclamation des résultats, puis la soirée se prolongera autour d'un repas, d'un bal et d'un feu d'artifice, offert par la municipalité sous réserve d'autorisation. « *Notre foyer, rouvert en 2022 et composé d'une vingtaine de jeunes, s'investit pleinement dans la vie de la commune, en particulier pour ce grand évènement. Belle récompense que d'avoir gagné les jeux en 2025 et de recevoir Le Grand Défi en 2026. Nous attendons un nombreux public intergénérationnel pour venir encourager toutes les équipes à ce rendez-vous festif et convivial* », conclut Aurélie Auguin, enthousiaste.



Au milieu, derrière, Aurélie Auguin, entourée des jeunes composant l'équipe du Grand défi. À gauche devant, Marie de Praeter, secrétaire et à droite Clara Dubois, trésorière. *Marie-Renée SUIRE (clp)*

Marie-Renée SUIRE (clp)

Le Grand Défi, dimanche 19 juillet, stade de La Caillère-Saint-Hilaire. Début des jeux à 13 h 30, grillades toute la journée, concert du groupe Voltaire, buvette, bal. Repas à réserver au 06.08.55.70.43. Projection de la finale de la Coupe du monde de football sur grand écran. Entrée gratuite.

Sciences & Technologies Le club aérospatial de l'Icam Vendée enverra deux projets, Agility et Minisonic, au C'Space de Tarbes en juillet. Derrière les équations et les circuits imprimés, une aventure humaine portée intégralement par des étudiants.

Deux fusées de l'Icam Vendée à la conquête du ciel pyrénéen



Le club aérospatial de l'Icam Vendée a été sélectionné pour le C'Space. *SCIV*

Sur le camp militaire de Ger, dans les Pyrénées-Atlantiques, une fusée de deux mètres s'apprête à s'élancer vers 1.500 mètres d'altitude. Elle porte le nom d'Agility, et surtout, des mois de travail acharné signés par de jeunes ingénieurs vendéens. Du 11 au 18 juillet 2026, ils seront 200 participants réunis pour la 63e édition du C'Space, l'un des plus grands rassemblements aérospatiaux étudiants de France, organisé par le Centre national d'Études spatiales et Planète Sciences. Deux dossiers déposés par le club aérospatial de l'Icam Vendée, Agility et Minisonic, y ont été retenus simultanément. Le club n'a pourtant que deux ans d'existence. Fondé en 2024, il avait déjà marqué les esprits l'an dernier avec son premier projet, Icam Voyager, mené jusqu'au lancement. Cette année, la sélection de deux fusées confirme un travail devenu, pas à pas, une référence dans le milieu universitaire. *« Nous sommes fiers de la participation de nos étudiants à ce prestigieux événement. Participer au C'Space, c'est confronter les étudiants aux exigences d'un vrai projet d'ingénierie, de l'ébauche au lancement. Au-delà de la performance technique, ces projets permettent aux élèves de grandir humainement, d'apprendre à collaborer et à porter des responsabilités réelles »*, souligne Jérôme Labarre, directeur des campus de l'Icam dans l'Ouest. Cette réussite technique, avec la fusée AGILITY, ses quinze kilogrammes et ses systèmes embarqués, caméras, sonde, dispositif de collecte de données en vol, transmission radio, a été conçue de A à Z par les élèves ingénieurs eux-mêmes. La mini-fusée Minisonic, elle, prépare déjà l'avenir, en vue d'un engin supersonique prévu pour 2027, tout en formant les nouveaux adhérents du club.

Une école de la responsabilité

Le caractère passionnant de cette aventure est que ce sont les étudiants seuls qui gèrent le projet de bout en bout, cherchent les sponsors, tiennent le budget, apprennent à travailler en équipe. Des compétences qui dépassent largement le seul cadre technique. *« C'est l'occasion d'appliquer les enseignements de l'Icam, en mécanique, électronique et programmation, dans un cadre réel tout en s'intégrant et en nouant de nouvelles relations »*, explique Adrien Raffin, chef du projet Agility. Le club cultive aussi, sans le dire trop fort, une dimension d'accueil et de fraternité. *« Rejoindre le club, c'est aussi partager des moments qui ne se limitent pas qu'aux ateliers. Le projet crée de vrais liens. Pour celles et ceux qui arrivent à l'Icam et qui peuvent avoir du mal à trouver leur place, le club constitue un véritable tremplin d'intégration et d'épanouissement »*, confie Tom Adrion, président et fondateur du club aérospatial de l'Icam Vendée. Une parole qui rappelle que l'ingénierie, avant d'être affaire de calculs, reste affaire de personnes. Les fusées elles-mêmes ne meurent pas avec la promotion qui les a conçues. Réutilisées, améliorées, elles passent de main en main, confiées aux étudiants suivants lorsque leurs aînés quittent l'école. Une manière de transmettre, au-delà des équations, un goût du dépassement et de l'engagement collectif qui, à Ger comme ailleurs, ne demande qu'à s'élever.



Les étudiants vendéens feront valoir leurs talents lors de la compétition. *Charles Pilon*

Vincent GAUTIER

OFFRE D'ABONNEMENT INTÉGRAL
au journal papier + internet
SPÉCIAL ÉTÉ

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE* :

1 AN = 70 €
52 numéros
soit 10 numéros offerts
par rapport à l'achat en kiosque

2 ANS = 132 €
104 numéros
soit 26 numéros offerts
par rapport à l'achat en kiosque

CHAQUE OFFRE COMPREND :
Le journal livré chez vous chaque semaine
L'édition numérique dès 7h le vendredi dans votre espace Abonné
Les articles en illimité sur echo-ouest.fr

+ VOTRE LIVRE OFFERT* :



RÉCIT AUTOBIO.



ROMAN ÉVASION



POLAR

MERCI DE REMPLIR VOS COORDONNÉES
Tous les champs sont à remplir obligatoirement pour le bon suivi et traitement de votre abonnement
*Cochez votre choix d'abonnement + votre livre offert (dans la limite des stocks disponibles)

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code postal : ..... Ville : .....
Email : .....
Tél : .....

Offre valable pour tout nouvel abonnement, jusqu'au 15 août 2026

Retournez ce bulletin accompagné de votre chèque à l'ordre de **L'Écho de l'Ouest** dans une enveloppe **NON AFFRANCHIE** :
Groupe Courrier Français – Service Abonnement
L'Écho de l'Ouest - Libre Réponse 88293 - 33529 Bruges CEDEX

Les données personnelles vous concernant font l'objet d'un traitement informatique par les journaux du Groupe PMSO et sont utilisées à des fins de gestion de votre abonnement et de relation client. Elles seront conservées pour une durée maximale de 3 ans à compter de la date de résiliation de votre abonnement. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 06.01.1978 (art.27) et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement de vos données en vous adressant par courrier « Protection des Données Personnelles - Courrier Français - 6 rue Pierre et Marie Curie - CS 42110 - 33525 BRUGES CEDEX ». Votre courrier doit préciser votre nom, prénom, adresse postale et doit être accompagné de la copie d'une pièce justificative d'identité. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

L'ÉCHO de l'Ouest COURRIER FRANÇAIS

L'ÉCHO de l'Ouest COURRIER FRANÇAIS

Notre hebdomadaire est habilité, par arrêté préfectoral, à publier les annonces judiciaires et légales pour l'ensemble du département de la Loire-Atlantique et de la Vendée.

Par arrêté ministériel du 19/11/2025, le tarif est fixé,depuis le 1er janvier 2026, à 0.189 €HT le caractère.

Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

Loire - Atlantique

CONSTITUTIONS

A2616**799**

Feathers Capital Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 7 rue du Centre - 44510 Le Pouliguen En cours d'immatriculation au RCS de Saint-Nazaire

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 9 juin 2026 à Le Pouliguen il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Feathers Capital

Objet social : L'activité de marchand de biens à savoir l'achat en vue de la revente en ce compris l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la division, l'aménagement, la vente et la revente de tous biens et ou droits immobiliers, bâtis ou non bâtis et plus généralement de tous éléments d'actifs immobiliers ; La mise en location, nue ou meublée, saisonnière ou non, de tous biens immobiliers appartenant à la société ou pris à bail par elle, à usage d'habitation, professionnel, commercial, artisanal ou mixte, ainsi que la gestion locative de ces biens ; Toutes activités de conseils en immobilier ; La prise de participation et d'intérêts, par tous moyens, dans toutes sociétés ou entités, françaises ou étrangères, créées ou à créer.

Siège social : 7 rue du Centre 44510 Le Pouliguen

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Saint-Nazaire

Président : Monsieur Pierre-Marie MAILLOCHON demeurant 31 ter route de Clisson - 44330 Vallet

Admission aux assemblées et droits de votes : tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clause d'agrément : les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres. La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. La décision est prise à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés.

Pour avis, le président

A2618**783**

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 01/07/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **RETZ CONSTRUCTION BOIS**

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Siège social : 36 route du Pé de Buzay 44640 LE PELLERIN

Objet social : travaux de charpente, ossature bois, couverture, aménagements intérieurs et extérieurs, isolation, pose de menuiseries ; travaux connexes ; négoce de tous matériaux, fournitures et produits s'y rattachant

Durée de la Société : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NANTES

Capital social : 3 000 euros, en numéraire

Gérance : Monsieur Arnaud BITTEUR, associé unique, demeurant 36 route du Pé de Buzay 44640 LE PELLERIN, assure la gérance

Pour avis, la Gérance

A2619**041**

Aux termes d'un acte électronique en date du 1er juillet 2026, il a été constitué une société par actions simplifiée à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :

- dénomination sociale : **L2J FINANCES**
- forme : SAS à associé unique
- siège social : PORNIC (44210) 10 rue des Bergeronnettes
- capital social : 1 000 euros représentatifs d'apports en numéraire
- objet social : la prise de participations directes ou indirectes, dans toutes sociétés ou entreprise par apports, acquisitions, fusion ou autres ; la gestion de ces participations, ainsi que l'exécution de toutes prestations de services aux sociétés ou entreprises et notamment toutes prestations de conseil, d'assistance et d'audit ; l'exercice de tout mandat social ; tous placements financiers quels qu'ils soient et leur gestion, et la gestion éventuelle d'un portefeuille de valeurs mobilières et la réalisation d'opération de trésorerie avec les sociétés ou entreprises dans laquelle elle détient une participation ; l'achat, la vente, la gestion, la location et l'entretien d'immeubles bâtis meublés ou non meublés ou non bâtis ou de biens immobiliers dont elle est ou sera propriétaire par suite d'apport, d'achat, ou de construction ou qu'elle prendra en location ; l'obtention de toute ouverture de crédit ou de prêt et la conclusion de tout contrat de crédit-bail immobilier

durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de SAINT NAZAIRE (44)

- président : Monsieur Loïc DE JESUS, demeurant à PORNIC (44210) 10 rue des Bergeronnettes, nommé pour une durée indéterminée
- cessions d'actions : toute cession d'action, même entre associés, est soumise à la procédure de l'agrément préalable de l'AGE des associés
- participation aux assemblées générales et exercice du droit de vote : chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par mandataire, muni d'un pouvoir. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elle représente

---

A2619**294**

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 19/06/2026, il a été constitué une SCI dénommée : **SCI SOULIS**

Forme : Société civile immobilière régie par les art. 1832 à 1870-1 du Code civil et par les art. 1 à 52 du décret 78-704 du 03/07/1978 et ses textes subséquents.

Objet : Acquisition, propriété, aménagement, construction, mise en valeur, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles de la société, aliénation occasionnelle desdits immeubles.

Capital social : CENT EUROS (100,00 €), divisé en 100 parts de UN EURO (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.

Durée : 99 années à compter de la date de son immatriculation au RCS de NANTES.

Siège social : CHATEAUBRIANT (44110) 3 rue Joseph Hervouët

Apports en numéraire : CENT EUROS (100,00 €)

Gérance : M. Benoît HUNAULT, demeurant à CHATEAUBRIANT (44) 7 rue de la Victoire

Cessions de parts sociales : Libres entre associés et soumises à agrément de la majorité des associés dans les autres cas

Pour avis

A2619**012**

Par acte sous seing privé en date du 25 juin 2026, il a été constitué une SASU.

Dénomination :

U LOG - MAGNY AMBIANT

Nom Commercial : U LOG MAGNY AMBIANT

Siège Social : Place des Pléiades, ZI Belle Etoile Antarès, 44470 Carquefou

Capital : 10 000 € Objet social :

*la réception, l'entreposage, la gestion de stock, la préparation de commandes et l'expédition, le ramassage, le groupage, l'accomplissement des formalités en douane, et la mise en œuvre des moyens de transport adaptés ;

*les prestations de services visant à prendre en charge l'organisation du transport de colis pour le compte de l'expéditeur et/ou du destinataire

Durée : 99 ans

Président : Jean-Luc ROLLAND Place des Pléiades, ZI Belle Etoile Antarès, 44470 CARQUEFOU.

Immatriculation au RCS de NANTES

Pour Avis

A2617**877**

SIA CONSEILS AVOCATS
28 rue de Strasbourg 44000 NANTES

Aux termes d'un acte sous seing privé signé par voie électronique en date du 23/06/2026, il a été constitué une société d'exercice libéral à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : **DOCTEUR QUENTIN DIDIER** Siège social : 10 rue des Troènes 44600 SAINT NAZAIRE Objet social : l'exercice de la profession de médecin angiologue. Capital social : 10.000,00 euros. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SAINT-NAZAIRE. Gérant : Docteur Quentin DIDIER, demeurant 5 ter avenue des Sylphes - 44380 PORNICHET. Immatriculation de la Société au RCS de SAINT-NAZAIRE.

Pour avis,

FONDS DE COMMERCE

A2618**833**

CABINET VAZEL ET ASSOCIES
Société d'Avocat en droit des Sociétés
167 Route de Lorient
Parc Monier - Le Cassiopée
35000 RENNES

Avis

Aux termes d'un acte sous signature privée du 30 Juin 2026 enregistré au SIE de NANTES le 30/06/2026, Dossier 2026 00042603, bordereau 4404P02 2026 A 02550, **ERGE DEBOUCHAGE** (SARL ayant son siège social à MONTBERT (44140) 9 Zone d'activités de la Raye, RCS NANTES 882 699 515) a cédé à **PREMIER TECH EAU ET ENVIRONNEMENT** (SAS ayant son siège social à CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE (35430) - Zone Artisanale de Doslet, RCS SAINT MALO 419 646 096) un fonds de commerce de vidange et pompage de fosses septiques, fosses toutes eaux, lagunes et décantations, stations de lavage, stations d'épuration, bacs à graisses et entretien des réseaux d'assainissement sis et exploité à MONTBERT (44140) 9 Zone d'activités de la Raye, au prix de 260 000 €. Entrée en jouissance au 1er Juillet 2026.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales au Cabinet ELHIS CONSEIL, Chemin du Clos Rue des Champs de Bougon à BOUGUENAIS (44340), pour la validité, et pour la correspondance au CABINET VAZEL ET ASSOCIES à RENNES (35000) 167 Route de Lorient Parc Monier Le Cassiopée.

Pour avis

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

A2619**263**

SELARL Thierry KERAVEC
Notaire (anciennement étude LEROUX)
PORNIC (Loire-Atlantique)
28 rue de Verdun

INSERTION CHANGEMENT partiel DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Thierry KERAVEC , Notaire de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée «SELARL Thierry KERAVEC, Notaire (anciennement étude Leroux)», titulaire à PORNIC (Loire-Atlantique), 28, rue de Verdun, CRPCEN 44083, le 2 juillet 2026, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage matrimonial entre époux :

ENTRE :

Monsieur Alain Christian Pascal Joseph **MALARD**, Retraité, et Madame Catherine Marie-Louise Madeleine **JOURDELAT**, retraitée, demeurant ensemble à NANTES (44300)38 rue Martine Carol.

Monsieur est né à PORNIC (44210) le 11 juillet 1955,

Madame est née à TROYES (10000) le 6 juin 1957.

Mariés à la mairie de NANTES (44000) le 10 juillet 1982 sans contrat préalable.

Actuellement soumis au régime de la Communauté universelle aux termes de l'acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Maître Jean MENANTEAU, notaire à CLISSON (44190) le 15 octobre 2009, devenu définitif par suite de non opposition.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

A2619**277**

SELARL Thierry KERAVEC
Notaire (anciennement étude LEROUX)
PORNIC (Loire-Atlantique)
28 rue de Verdun

INSERTION CHANGEMENT partiel DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Thierry KERAVEC , Notaire soussigné, de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée «SELARL Thierry KERAVEC, Notaire (anciennement étude Leroux)», titulaire à PORNIC (Loire-Atlantique), 28, rue de Verdun, CRPCEN 44083, le 29 juin 2026, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage matrimonial entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

ENTRE :

Monsieur Jean Marie Louis **LEPRINCE**, retraité, et Madame Françoise Denise Yvonne Renée **CARN**, retraitée, demeurant ensemble à SAINT-MARS-DE-COUTAIS (44680)40 Bis La Guinanderie.

Monsieur est né à ARPAJON (91290) le 25 août 1955,

Madame est née à CHALONS-SUR-MARNE (51000) le 27 mai 1955.

Mariés à la mairie de PLEUMEUR-BODOU (22560) le 30 juillet 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité Française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

A2618**608**

INSERTION CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Céline TEFFAUD, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Laurent TEFFAUD et Céline TEFFAUD, Notaires associés», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à LA TRANCHE-SUR-MER (Vendée), 106, boulevard des Vendéens, avec bureau annexe permanent à MOUTIERS LES MAUXFAITS et bureau annexe à ANGLES, CRPCEN 85074, le 30 juin 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur Daniel Norbert Gilles Yves MATHÉ, retraité, et Madame Nadine Marie Simone Louise BONNAUD, retraitée, demeurant ensemble à PRINQUIAU (44260) 17 rue du Pré aux Clercs. Monsieur est né à CURZON (85540) le 31 mars 1957, Madame est née à L'HERMENAULT (85570) le 8 octobre 1956. Mariés à la mairie de CURZON (85540) le 29 juin 1984 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

A2618**486**

3 impasse des Tourmalines
44300 Nantes

DUTAY

Société en nom collectif en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 134 Boulevard des Belges 44300 NANTES
Siège de liquidation : 72 Rue de Launay Sillay
44115 BASSE-GOULAINE
789 929 817 RCS NANTES

Clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2025 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean-François DUTAY, demeurant 134 Boulevard des Belges - 44300 NANTES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NANTES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

MODIFICATIONS

A2619**496**

Oratio avocats
5 rue Papiau de la Verrie - ANGERS (49)

ADECAM INDUSTRIE

Société par actions simplifiée
au capital social de 1 500 000 euros
Siège social :
Zone industrielle de Saint Clément
La Chapelle-Basse-Mer
44450 DIVATTE-SUR-LOIRE
398 926 741 RCS NANTES

Aux termes d'une décision de l'Associé Unique en date du 30/06/2026 il résulte que :

la société HOLDING ROUGER, société par actions simplifiée, au capital social de 502 480 euros, dont le siège social est situé 16 rue Julien Bonneton - 79140 CERIZAY, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NIORT sous le numéro 419 914 981, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de la société S.T.A., démissionnaire, la société B & A AUDIT, société par actions simplifiée au capital social de 30.000 €, dont le siège social est situé au 2 AVENUE D'ANGERS - 79300 BRESSUIRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 789 180 940, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de société EXCO VALLIANCE AUDIT, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

le mandat de Monsieur Eric CULLEN, Commissaire aux Comptes suppléant, est arrivé à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes suppléant.

POUR AVIS
Le Président

A2619**461**

Oratio avocats
5 rue Papiau de la Verrie - ANGERS (49)

SCI BASSE MER

Société civile immobilière
au capital de 330 000 euros
Siège social :
Zone industrielle de Saint Clément
LA CHAPELLE BASSE MER
44450 DIVATTE SUR LOIRE
382 658 243 RCS NANTES

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 30/06/2026, la société HOLDING ROUGER, Société par actions simplifiée, au capital social de 502 480 euros, dont le siège social est situé 16 rue Julien Bonneton - 79140 CERIZAY, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NIORT sous le numéro 419 914 981, a été nommée en qualité de gérante, à compter du 30/06/2026 et pour une illimitée en remplacement de la Société S.T.A, démissionnaire.

Modification sera faite au greffe de NANTES

Pour avis
La Gérance

A2619**039**

7 rue Eugène Cornet
44600 SAINT NAZAIRE
15 boulevard Marcel Paul
Parc de l'Angevinière
44800 SAINT HERBLAIN

Société KGBF

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
43 avenue de la Pierre Percée
44500 LA BAULE-ESCOUBLAC
RCS SAINT NAZAIRE : 952 970 879

L'AGE du 01/12/2025 a décidé avec effet au même jour :

- d'étendre l'objet social de la société aux activités suivantes, savoir : l'achat et la vente de véhicule d'occasions
- de transférer le siège social à SAINT-JOACHIM (44720) 2 bis rue Samson

Les articles 2 et 4 des statuts sont modifiés en conséquence.

A2619**046**

AVIS DE NON RENOUVELLEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

FIGUE, SARL

au capital de 10116000 €
Siège social :
3 cours des Marches de Bretagne
44190 CLISSON
838 456 135 RCS NANTES

Aux termes d'une décision en date du 28/06/2024, l'Associé Unique a décidé de ne pas renouveler les mandats de la Société 2C, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Christophe KUBRYK, Commissaire aux Comptes suppléant.

Pour avis, La Gérance.

SUIVEZ NOUS !
Retrouvez-nous sur Facebook
L'ÉCHO DE L'OUEST

A2618**681**

7 rue Eugène Cornet
44600 SAINT NAZAIRE
15 boulevard Marcel Paul
Parc de l'Angevinière
44800 SAINT HERBLAIN

SOCIETE SANTE AVENIR

SISA à capital variable
Siège social :
7 rue des Droits de L'Homme
44130 BLAIN
RCS SAINT NAZAIRE : 803 085 174

Aux termes de l'assemblée générale mixte du 16 juin 2026, il a été pris acte de la démission du mandat de cogérant du Docteur Didier KIENE à compter du 16 juin 2026 et de la nomination, en remplacement, de Madame Floriane BRETON demeurant à NOZAY (44170) au 2, La Hunière.

A2619**249**

7 rue Eugène Cornet
44600 SAINT NAZAIRE
15 boulevard Marcel Paul
Parc de l'Angevinière
44800 SAINT HERBLAIN

YUNIBOAT

SAS au capital de 29 440 euros
Siège social : 2 chemin du Poulgot
44740 BATZ-SUR-MER
RCS SAINT-NAZAIRE 903 637 452

L'AGE du 03/03/2026 a décidé d'augmenter le capital social avec effet au même jour d'une somme de 1 170 € par apports en numéraire et création de 117 actions nouvelles. Le capital est désormais de 30 610 € divisé en 3 061 actions de 10 € de valeur nominale chacune. Les articles 6.2 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

A2619**269**

CHOUTEAU ATLANTIQUE

Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 46000 euros
Siège Social : 405 Hélé
44480 DONGES
422 918 904 R.C.S SAINT NAZAIRE

Aux termes d'une décision du 12 juin 2026, l'associée unique a décidé de ne pas renouveler dans ses fonctions la société AUDIT CONSEIL - FRANCE INTERNATIONAL, Commissaire aux Comptes titulaire, et de nommer en remplacement la société ORCOM AUDIT sise 8 rue des Granges Galand, BP 10329, 37553 SAINT AVERTIN, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la décision de l'associée unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

POUR AVIS
Le Président

DISSOLUTIONS

A2618**726**

M.B. AVOCATS-CONSEILS

SELARLU au capital de 1.000 €
Siège social : 8 rue Racine
44000 NANTES
909 359 150 RCS NANTES

Par décisions en date du 30.06.2026, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et nommé en qualité de liquidateur Monsieur Marc BEZY, demeurant 3 rue Dugommier 44000 NANTES. Le siège social de la liquidation est fixé au siège social de la société où la correspondance doit être adressée et les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES.

POUR AVIS, LE LIQUIDATEUR



Vendée

CONSTITUTIONS

A2618**626**

Cabinet Cyrille DELPY
45, cours Gouffé
13006 MARSEILLE

Avis est donné de la constitution par acte sous seing privé en date du 1er juillet 2026, de la société «**BSB AUTO**» société par actions simplifiée ayant pour :

SIÈGE : Rue de la Millée - ZA des Trois Fontaines II - 85400 LUÇON

OBJET : directement ou indirectement, en France et en tous pays : la création, l'acquisition, l'exploitation et la gestion, par bail ou autrement, de toute entreprise d'entretien et de réparation de tous véhicules automobiles, cycles et motocycles ; la réalisation de toutes opérations de vente à l'état neuf ou d'occasion, de location, d'entretien, de réparation, de mécanique, de pose, de tous produits, matériels, fournitures, accessoires, pneumatiques et pièces détachées concernant tous véhicules automobiles, cycles et motocycles ; toutes opérations commerciales et/ou d'intermédiaire et toutes activités d'études et de réalisation, de conseil, de formation et, plus généralement, toutes prestations de services pouvant se rapporter directement ou indirectement aux véhicules automobiles, aux cycles et aux motocycles ;

CAPITAL : 15.000 Euros

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S.

PRESIDENT : Mme Sarah BOIVIN épouse BOURSIQUOT demeurant 20 Rue Pasteur 85370 NALLIERS

DIRECTEUR GENERAL : Mr Benoit BOURSIQUOT demeurant 20 Rue Pasteur 85370 NALLIERS

Cessions d'actions : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément de la collectivité des associés

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par le mandataire de son choix. Chaque action donne droit à une voix.

RCS : LA ROCHE SUR YON

A2618**877**

Avis de constitution

Aux termes d'un acte signé électroniquement en date du 2 juillet 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale :
CBN PATRIMOINE

Siège social : 2, Impasse des Hérons 85550 LA BARRE DE MONTS

Objet social : l'acquisition de tout immeuble ou terrain, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble ou terrain et de tous autres immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de LA ROCHE-SUR-YON

Capital social : 100euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mme Clémentine BESSONNET et M. Benjamin PALIN, demeurant ensemble 2, Impasse des Hérons 85550 LA BARRE DE MONTS

Clauses relatives aux cessions de parts : Dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. Pour avis.

DISSOLUTIONS

A2618**689**

SCI EL'INE

Au capital de 5 000 Euros
Siège social : 159 Rue du Général Guérin
85000 LA ROCHE SUR YON
RCS LA ROCHE SUR YON 898 362 470

DISSOLUTION

Le 30/04/2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/04/2026. Madame Hélène SEILLER demeurant 9 Rue Irène Joliot Curie Les Essarts 85140 ESSARTS EN BOCAGE et Madame Christine TESSON demeurant 15 Impasse de la Pagerie 85000 LA ROCHE SUR YON ont été nommées Liquidateurs.

Le siège de liquidation a été fixé au 159 Rue du Général Guérin 85000 LA ROCHE SUR YON.

Mention sera faite au RCS de LA ROCHE SUR YON.

Pour avis.

FONDS DE COMMERCE

A2619**293**

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 25 juin 2026, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de LA ROCHE-SUR-YON le 30 juin 2026, Dossier 2026 00038711, référence 8504P01 2026 A 01795, Monsieur Christian **CRON** demeurant 13 Le Fosse Chalon 85430 LA BOISSIERE DES LANDES, immatriculé au Registre National des Entreprises et au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 339 114 357 a cédé à la Société **ROTISSERIE A&D**, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 72 Rue du Petit Bois, Allée du Treil 85150 SAINTE FOY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 106 065 865, un fonds de commerce de traiteur et de rôtisserie ambulants exploité sur les places de marché suivantes : A NOTRE-DAME-DE-MONTS le dimanche toute l'année et le jeudi durant les mois de juillet et août ; A FONTENAY-LE-COMTE le samedi toute l'année ; A BARBÂTRE le lundi du 15 juin au 15 septembre de chaque année et le mercredi du 1er avril au 30 septembre ; A L'HERBERGEMENT le 1er mercredi de chaque mois toute l'année à l'exception du mois d'août , moyennannt le prix principal de 64.000,00 €, s'appliquant aux éléments corporels pour 50 700,00 € et aux éléments incorporels pour 13 300,00 €.

La prise de possession et l'exploitation par l'acquéreur ont été fixés au 25 juin 2026

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, auprès de TGS France AVOCATS, 31 Rue Benjamin Franklin, 85000 LA ROCHE-SUR-YON, pour la validité et la réception des oppositions.

Pour insertion.

A2619**067**

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous signature privée en date du 01/07/2026, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de VENDEE le 01/07/2026 Dossier 2026 00039233, référence 8504P01 2026 A 01813, la Société la Société **ACTIREST**, société par actions simplifiée au capital de 8 704 euros, dont le siège social est rue François Cevert, 85000 LA ROCHE SUR YON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro SIREN 478 961 865, représentée par la société NT ORGANISATION, Présidente, elle-même représentée par ses cogérants, Monsieur Nicolas TINGUY et Madame Virginie TINGUY, a cédé à la société **NOVACIENDA**, société par actions simplifiée au capital de 5 000,00 euros, dont le siège social est 57, rue Volta, 85000 LA ROCHE SUR YON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro SIREN 105 439 640, représentée par la société Cafézinho Corp., Présidente, elle-même représentée par Monsieur Benjamin VALOT, Gérant, un fonds de commerce de Brasserie restauration fabrication de plats cuisinés à emporter ou à consommer sur place sis rue François Cevert, 85000 LA ROCHE SUR YON, moyennant le prix de 450 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 01/07/2026. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, chez Maître Guillaume MARIONNEAU, HUIS-ALLIANCE 85, 29, route de la Roche, 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE, agissant en qualité de séquestre juridique.

Pour avis



A2619**292**

Cession de fonds artisanal et commercial

Suivant acte sous signature privée en date du 30 juin 2026, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de VENDEE le 01/07/2026 Dossier 2026 00039240, référence 8504P01 2026 A 01820, la Société NATURAL PRESSING LUCONNAIS, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 2 route de Fontenay Centre commercial la Belle Vie, 85400 LUCON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro SIREN 913 640 843, représentée par Monsieur Laurent CHEVOLEAU, gérant, a cédé à la société PRESSING ROSIER LUCON, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est Centre commercial la Belle Vie, 2 route de Fontenay, 85400 LUCON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro SIREN 106 043 896, représentée par Monsieur Anthony ROSIER, Président et Madame Solène ROSIER, Directeur Général, le Fonds artisanal et commercial de Pressing, blanchisserie, repassage, retouche de vêtements sis 2 route de Fontenay Centre commercial la Belle Vie, 85400 LUCON, moyennant le prix de 72 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 01/07/2026. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, chez Maître Eric EMILLE, Notaire, 8 B Place Napoléon 85000 LA ROCHE-SUR-YON séquestre juridique.

Pour avis

A2618**984**

Cession de fonds artisanal et commercial

Suivant acte sous signature privée en date du 29 juin 2026, enregistré au Service de la publicité Foncière et de l'Enregistrement de VENDEE le 30/06/2026 Dossier 2026 00038904, référence 8504P01 2026 A 01800, la Société **SARL GALERIE RANGOT**, société à responsabilité limitée au capital de 5 000,00 euros, dont le siège social est 19 rue de Rangot 85130 LA GAUBRETIERE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro SIREN 821 126 299, représentée par Madame Christelle MUNUERA CHARRIER et Madame Stéphanie SABLONNIERES, cogérantes, a cédé à la société **EURL L'ANNEXE**, société à responsabilité à associé unique au capital de 2 500,00 euros, dont le siège social est 21 rue de Rangot 85130 LA GAUBRETIERE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro SIREN 821 125 879, représentée par son gérant et associé unique, Monsieur Antony CHARRIER, le Fonds artisanal et commercial de Coiffure mixte et à domicile, vente de produits capillaires et accessoires sis 19 rue de Rangot 85130 LA GAUBRETIERE, moyennant le prix de 40 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 01/07/2026. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, à l'adresse du fonds cédé 19 rue de Rangot 85130 LA GAUBRETIERE.

Pour avis

CLÔTURE DE LIQUIDATION

A2618**871**

SCI EL'INE

au capital de 5 000 Euros
Siège social :
159 Rue du Général Guérin
85000 LA ROCHE SUR YON
RCS LA ROCHE SUR YON 898 362 470

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 30/04/2026, l'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé les liquidateurs de leur mandat, leur a donné quitus de leur gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 30/04/2026.

La société sera radiée au RCS de LA ROCHE SUR YON.

Pour avis.

A2618**870**

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EL'INE INSTITUT

SARL au capital social de 1 000 Euros
Siège social : 159 Rue du Général Guérin
85000 LA ROCHE SUR YON
RCS LA ROCHE SUR YON 828 590 901

Le 30/04/2026, l'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé les liquidateurs de leur mandat, leur a donné quitus de leur gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 30/04/2026.

La société sera radiée au RCS de LA ROCHE SUR YON.

Pour avis.

A2619**127**

3 impasse des Tourmalines
44300 Nantes

LINE ET ERIC

Société Civile Immobilière
au capital de 100 €
Siège social : 15 RUE DES ALOUETTES
85000 MOUILLERON-LE-CAPTIF
889 693 149 R.C.S. LA ROCHE-SUR-YON
En cours de liquidation

Par PV de l'AGO du 31 juillet 2025 les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31 juillet 2025. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON.

Mention sera faite au RCS : LA ROCHE SUR YON.

Pour avis,

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

A2619**077**

SELARL Willy DESBANCS et Emmanuelle LESPRIT
Notaires Associés
Impasse Eiffel
SAINT-FLORENT-DES-BOIS
85310 RIVES DE L'YON

Suivant acte reçu par Maître Willy DESBANCS, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée «Willy DESBANCS et Emmanuelle LESPRIT, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à RIVES DE L'YON (Vendée), fraction SAINT FLORENT DES BOIS, Impasse Eiffel, CRPCEN 85005, le 3 juillet 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Benoît Xavier VOLPATO, né à MONT-DE-MARSAN (40000) le 19 décembre 1973, de nationalité française, et Madame Céline Laurence COUSSEAU, née à BEAUPREAU (49110) le 11 décembre 1978, de nationalité française, domiciliés à à LE CHAMP-SAINT-PERE (85540) 12 rue des Sources, résidents au sens de la réglementation fiscale. Mariés à la mairie de LA TURBALLE (44420) le 18 janvier 2003 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Maître Willy DESBANCS notaire à RIVES DE L'YON (85310), où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil.

Le notaire.

FUSION

A2618**714**

Société d'Avocats
9 rue de l'Ouvrage à Cornes
17000 LA ROCHELLE

PRODUITS DE REVETEMENT DU BATIMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 2.200.000 euros

Siège social : ZI Sud La Mothe Achard, 16 rue de la Tour 85150 LES ACHARDS

303 789 127 RCS LA ROCHE-SUR-YON

Le traité de fusion établi le 30/04/2026 avec la société CECILOU INVEST, société absorbée, SAS au capital de 100.000 euros, ayant son siège social ZI SUD, Rue de la Tour, 85150 LES ACHARDS, immatriculée au RCS de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 830 696 399, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 13/05/2026.

Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 18 juin 2026.

La société HOLCIM INVESTMENTS (FRANCE), détenant l'intégralité des actions émises par la société PRODUITS DE REVETEMENT DU BATIMENT, société absorbante, et par la société CECILOU INVEST, société absorbée, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au greffe du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital de PRODUITS DE REVETEMENT DU BATIMENT. La société CECILOU INVEST a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Mention sera faite au greffe de LA ROCHE SUR YON,

Pour avis, le représentant légal,

DIVERS

A2618**961**

FIDAL AVOCATS

Société d'Avocats
9 rue de l'Ouvrage à Cornes
17000 LA ROCHELLE

CECILOU INVEST

Société par actions
simplifiée au capital de 100.000 euros
Siège social : ZI Sud, rue de la Tour
85150 LES ACHARDS
830 696 399 RCS LA ROCHE-SUR-YON

Aux termes de ses décisions, en date du 18 juin 2026, l'associée unique de la société PRODUITS DE REVETEMENT DU BATIMENT, société absorbante, SAS au capital de 2.200.000 euros ayant son siège ZI SUD LA MOTHE ACHARD, 16 rue de la Tour - 85150 LES ACHARDS, immatriculée au RCS de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 303 789 127, a approuvé le projet de fusion établi le 30/04/2026 avec la société CECILOU INVEST, société absorbée et les apports effectués.

La société HOLCIM INVESTMENTS (FRANCE), étant propriétaire de l'intégralité du capital social de la société PRODUITS DE REVETEMENT DU BATIMENT, absorbante, et de la société CECILOU INVEST, absorbée, depuis une date antérieure à celle du dépôt du traité de fusion au greffe du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON, la société CECILOU INVEST, absorbée, a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Pour avis, le représentant légal

MODIFICATIONS

A2619**425**

Par décision de la collectivité des associés de la société COV SHAN, SAS, capital : 370.820 €, siège : 7 bis place Albert 1er 85000 LA ROCHE-SUR-YON, 831.056.478 R.C.S. LA ROCHE-SUR-YON, en date du 17 juin 2026, il a été décidé de modifier l'objet de la société afin de passer de l'objet :

L'acquisition et la gestion de participations dans toutes Sociétés existantes ou à créer ;

La fourniture de toutes prestations administratives, de services, d'assistance ou de conseil dans les domaines financier, de la gestion ou des affaires ;

A l'objet suivant :

Toutes opérations relatives à l'acquisition, la gestion, la cession de toute action, part sociale ou valeur mobilière, simple ou composée, tout droit donnant accès ou pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation ou exercice d'une bonne ou toute autre manière, à des actions ou des titres représentatifs d'une quotité du capital de la Société et/ou des droits de vote ou à une quotité de ses bénéfices ;

L'animation et le développement des sociétés filiales et des sociétés dans lesquelles la Société détiendra des participations comprenant particulièrement la définition et la conduite de la politique et de la stratégie du groupe ;

L'exercice de toutes fonctions de manager ;

Toutes activités de prestations de services, étude, conseil, mission d'assistance en matière d'organisation et management d'entreprises en général, de gestion administrative, financière et commerciale, communication et informatique ;

l'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement, l'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de celles existantes ;

l'administration, la gestion et la cession de parts de sociétés civiles immobilières ou de parts de sociétés civiles de placements immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement ;

La participation de la Société par tous moyens, notamment par voie de souscription, apport, fusion ou tous autres modes d'alliance ou d'association à toutes entreprises ou sociétés existantes ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ;

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, au moyen de création de sociétés ou groupements nouveaux, d'apports, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;

Et, généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou à tous objets similaires ou connexes, ou pouvant être utiles aux objets précités ou de nature à en faciliter la réalisation.

Statuts modifiés en conséquence.

A2618**784**

Notaires

SCP PRAUD -
HUVELIN-ROUSSEAU -
PETIT - SENG Notaires Associés
à BEAUVOIR SUR MER (85)
3 rue de la Petite Gare
Bureau de CHALLANS (85)
6 Place Galilée

BEAUREGARD

Société Civile au capital de 129.581,66 €
Siège social : Beauregard
85230 SAINT-GERVAIS
390 413 698 RCS LA ROCHE SUR YON

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 2025, il a été pris acte du décès de Monsieur Claude BOUTOLLEAU, co-gérant, survenu le 30 avril 2025. Par suite, il a été nommé pour le remplacer auxdites fonctions à compter du 14 novembre 2025 et pour une durée illimitée, Madame Jeanne BOUTOLLEAU, demeurant à SAINT-GERVAIS, 113 chemin de Saint-Pierre et Monsieur David BOUTOLLEAU, demeurant à SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE (44), 74 route de Saint Sébastien.

Pour avis,
La Gérance.

A2618**695**

JURICA

JURICA
15 rue du Pré Médard
86280 SAINT BENOIT

EIC ATLANTIQUE

SAS au capital de 2 000 €
Siège social : 17 rue Necker, Espace Turgot
85000 LA ROCHE-SUR-YON
880 568 712 RCS LA ROCHE SUR YON

Le 1er juillet 2026, l'associée unique a décidé de transférer le siège social à LA ROCHE SUR YON (85000), 31 rue Faraday à compter du même jour, et de modifier les statuts.

Pour avis

A2619**427**

HOLDING LEGRAND VANDAELE INVESTISSEMENT

Par AGM du 27 mai 2026, l'Assemblée de société HOLDING LEGRAND VANDAELE INVESTISSEMENT, SAS, capital : 1.348.500 €, siège : 2 route de Saint-Aubin - 85210 SAINT-ETIENNE-DE-BRILLOUET, 838.599.520 RCS LA ROCHE-SUR-YON, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social, en application de l'art. L.225-248 du Code de commerce. Modification au RCS de LA ROCHE-SUR-YON.

A2618**800**

G&B Avocats

Société d'Avocats au Barreau de LA ROCHE SUR YON
Bureau secondaire :
2 square Eugène Wigner - Parc Tertiaire 4 - 85300 CHALLANS

«UN PROJET, UNE HISTOIRE» Anciennement «DEFI' CUISINES»

SARL au capital de 60 000 Euros
391 046 620 RCS LA ROCHE SUR YON

Avis de modifications

Suivant Décision Extraordinaire du 19 décembre 2025, il a été décidé :

De modifier la dénomination sociale qui devient «UN PROJET, UNE HISTOIRE»,

De transférer le siège social de NOIRMOUTIER (Vendée), 42 Rue de la Prée aux Ducs à L'EPINE (Vendée), 142 Route de Noirmoutier «Les Oudinières»,

et ce, à compter du 1er janvier 2026.

POUR AVIS

A2619**490**

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI ATLANTIQUE ROCHE.
Forme : SCI.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 17 rue Léon Gauvrit - ZI Actisud, 85000 La Roche sur Yon.
533418026 RCS de La Roche sur Yon.
Aux termes de l'AGE en date du 26 mai 2026, les associés ont décidé, à compter du 1 juin 2026, de transférer le siège social à 99 rue Jean Esswein, 85000 La Roche sur Yon.
Mention sera portée au RCS de La Roche sur Yon.

A2618**729**

JURICA

JURICA
Société d'Avocats
13 rue Françoise Giroud
17000 LA ROCHELLE

OPTIQUE LEBON

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 €
Siège social : Centre Commercial Bellevue
85000 LA ROCHE SUR YON
935 304 758 R.C.S. LA ROCHE SUR YON

Lors des décisions extraordinaires du 17 juin 2026, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 227-1 alinéa 3 du Code de Commerce et des statuts, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société.

Pour avis.

A2619**154**

SAVEURS ET NATURE Société par actions simplifiée au capital de 868 000 euros Siège social : ZA de la Grande Chevasse, Saint-Sulpice-le-Verdon, 85260 MONTREVERD 433 996 675 RCS LA ROCHE SUR YON Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 23 juin 2026, il résulte que la société ADECIA AUDIT, Société à responsabilité limitée au capital de 240 408 euros, Ayant son siège social 5, rue Paul-Emile Victor 85000 LA ROCHE-SUR-YON, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 418 908 927, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Monsieur Philippe MONDOLOT, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associée Unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031 ; il n'y a pas lieu de remplacer Madame Caroline ROBVEILLE, Commissaire aux Comptes suppléant. POUR AVIS La Présidente

A2618**634**

Maître
Jean-Michel MILOCHAU
Avocat Conseil en Droit Fiscal
et Droit Douanier
27 Boulevard Aristide Briand
BP 328
85000 La Roche sur Yon

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

SAS NB AUTO

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1000 €
Siège social : 45 rue du Commerce
85000 La Roche sur Yon
RCS LA ROCHE SUR YON 941 861 502

Par Assemblée Générale Extraordinaire en date 1 er juillet 2026 , il a été décidé de transférer le siège social au 8 rue de Montréal 85000 La Roche sur Yon à compter du 1er juillet 2026.

L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.

Pour avis
Le Président

A2619**259**

AVIS DE MODIFICIATIONS

SARL PEAUDEAU NICOLAS

SARL au capital de 118400€
Siège social : 2 rue de la Gîte
ZAE la Croisée Mairand
85220LA CHAIZE-GIRAUD
transféré au 13 impasse des Chaumes
85220 L'AIGUILLON-SUR-VIE
812 515 971 RCS LA ROCHE-SUR-YON

Aux termes d'une délibération en date du 01/05/2026, l'AGE a décidé:

- d'étendre l'objet social à l'activité de fourniture et vente de prestations de services de remplacement, d'assistance technique et d'accompagnement opérationnel auprès des entreprises et sociétés du secteur de la boulangerie et de la pâtisserie et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,
- de transférer le siège social du 2 rue de la Gîte - ZAE la Croisée Mairand - 85220LA CHAIZE-GIRAUD au 13 impasse des Chaumes 85220 L'AIGUILLON-SUR-VIE à compter du 01/05/2026, et de modifier en conséquence l'article4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

ALC RÉGIE
Régie publicitaire du groupe PMSO

A2610**288**

Notaires

SCP PRAUD -
HUVELIN-ROUSSEAU -
PETIT - SENG Notaires Associés
à BEAUVOIR SUR MER (85)
3 rue de la Petite Gare
Bureau de CHALLANS (85)
6 Place Galilée

SCI LA FERMETTE

Société Civile au capital de 442,10 €
Siège social : 72 chemin du Hégron
85160 SAINT JEAN DE MONTS
385 368 576 RCS LA ROCHE SUR YON

L'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2026 a pris acte du décès de Madame Lucie TISON, gérante, survenu le 9 décembre 2013 et a nommé pour la remplacer auxdites fonctions Madame Catherine TISON, demeurant à SAINT JEAN DE MONTS, 72 chemin du Hégron, à compter du 7 avril 2026 et pour une durée illimitée.

Pour avis,
La gérance

A2619**138**

AVIS DE MODIFICIATIONS

SARL PEAUDEAU NICOLAS

SARL au capital de 118400 €
Siège social : 2 rue de la Gîte
ZAE la Croisée Mairand
85220 LA CHAIZE-GIRAUD
transféré au 13 impasse des Chaumes
85220 L'AIGUILLON-SUR-VIE
812 515 971 RCS LA ROCHE-SUR-YON

Aux termes d'une délibération en date du 01/05/2026, l'AGE a décidé:

- d'étendre l'objet social à l'activité de fourniture et vente de prestations de services de remplacement, d'assistance technique et d'accompagnement opérationnel auprès des entreprises et sociétés du secteur de la boulangerie et de la pâtisserie et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,
- de transférer le siège social du 2 rue de la Gîte - ZAE la Croisée Mairand - 85220LA CHAIZE-GIRAUD au 13 impasse des Chaumes 85220 L'AIGUILLON-SUR-VIE à compter du 01/05/2026, et de modifier en conséquence l'article4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

A2619**402**

Préfet de la Vendée

Avis de participation du public par voie électronique

Aménagement d'un lotissement à usage de logements - Route de la Pointe d'Arçay -

Commune de l'Aiguillon-la-Presqu'île

En exécution de l'arrêté préfectoral n°2026-DCPATE-362 du 30 juin 2026, la demande d'autorisation de défrichement formulée par la société AIRIS Pays-de-la-Loire pour le projet d'aménagement d'un lotissement à usage de logements, situé route de la Pointe d'Arçay, est soumis à une participation du public par voie électronique, et ce conformément aux dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Cette participation du public se déroule du mercredi 29 juillet 2026 au vendredi 28 août 2026 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier, comportant notamment une étude d'impact, peut être consulté :

- sur le site internet des services de l'État en Vendée à l'adresse suivante : https://www.vendee.gouv.fr/Publications/Participation-du-public/Participation-du-public-par-voie-electronique-declaration-d-intention ;
- sur support papier, sous réserve d'une demande de rendez-vous préalable effectuée au plus tard le 24 août 2026, et :
  - adressée à la préfecture de la Vendée par courriel pref-participationdupublic@vendee.gouv.fr ,
- ou à la mairie de l'Aiguillon-la-Presqu'île (2 place du Docteur Giraudet) aux jours et heures d'ouverture au public.

Les observations et propositions du public doivent être adressées par courriel à l'adresse suivante : prefparticipationdupublic@vendee.gouv.fr (indiquer en objet : «Défrichement Lotissement Pointe d'Arçay»). Toute observation ou proposition transmise en dehors de la période de participation du public, ou non transmise par courriel, ne pourra pas être prise en considération.

Des informations complémentaires sur le dossier peuvent être obtenues auprès de Monsieur Cédric HOUYERE (responsable de programmes, société Lamotte Aménageur Lotisseur), par téléphone au 02-99-67-28-43 ou par courriel c.houyere@lamotte.fr.

À l'issue de la participation du public, le préfet de la Vendée est compétent pour prendre la décision d'autorisation, ou refuser l'autorisation.

Au plus tard à la date de publication de la décision, et pendant une durée minimale de 3 mois, la synthèse des observations et propositions du public, avec indication notamment de celles dont il a été tenu compte, ainsi que dans un document séparé, les motifs de la décision, est consultable sur le site Internet des services de l'État en Vendée à l'adresse susmentionnée.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de la participation du public et pendant toute la durée de celle-ci, le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Vendée à l'adresse susmentionnée, est affiché à la mairie de l'Aiguillon-la-Presqu'île et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

L'avis est par ailleurs publié dans 2 journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de la Vendée.

A2619**409**

Préfecture de la Vendée

Bureau de l'Environnement

Communiqué

Réunie le 6 juillet 2026, la commission départementale d'aménagement commercial de la Vendée a donné un avis favorable à la demande de la SAS Grand Plaine, représentée par M. Paul BERNIER, rue des forêtis, parc d'activités Polaris, en vue de procéder à l'extension d'un ensemble commercial par création d'une moyenne surface spécialisée en ameublement et décoration et la régularisation d'une piste drive E. Leclerc, sur les parcelles cadastrées AI 40, 94, 114, 132, 140, 141, 218, 226, 227, 228, 229, 230, 233, 234, 235, 238, 240, 241.

Voies et délais de recours : articles R752-30 et R752-32 du code de commerce.

Cet avis est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

L'ÉCHO de l'Ouest COURRIER FRANÇAIS
Journal MEMBRE du réseau
ALC RÉGIE Régie publicitaire du groupe PMSO

2 POSSIBILITÉS
pour publier vos annonces légales dans nos journaux ou sur le web

PLATEFORME ALC RÉGIE
24h/24 - 7j/7 | CB
annoncelegale.alcregie.com

ENVOI PAR MAIL
Une équipe à votre disposition
annonces.legales@alcregie.com

Besoin d'un renseignement ?
05 56 44 72 24

LE COUP **DE CŒUR DE LA SEMAINE**


© Jean-Louis Fernandez - Les Films Pelleas

Marcello Mio

Dans l'avant-dernier film de Christophe Honoré, *Marcello Mio*, Chiara Mastroianni se lance dans un projet original : se glisser dans la peau de son propre père, l'acteur italien Marcello Mastroianni. Tout commence un jour d'été, lorsque Chiara traverse une crise d'identité et se dit qu'elle aurait dû vivre l'existence de son père, disparu à la fin des années 90 mais dont la figure reste à bien des égards présente dans son quotidien. Souhaitant faire revivre cet homme charismatique à travers elle par un jeu de mimétisme saisissant, elle décide de se vêtir et de parler comme lui, à tel point que les gens qui l'entourent commencent à l'appeler Marcello…

Présenté en compétition au Festival de Cannes 2024, *Marcello Mio* est une comédie singulière oscillant entre la nostalgie, l'hommage, l'amour filial et la psychanalyse. Dans ce voyage initiatique, Chiara Mastroianni est entourée de ses proches, qui jouent tous leur propre rôle : sa mère Catherine Deneuve, son ex-conjoint Benjamin Biolay, mais aussi Nicole Garcia, Fabrice Luchini ou encore Melvil Poupaud. Christophe Honoré signe un film inspiré et fantaisiste, mêlant fiction et réalité et truffé de références. Cette rêverie, assurément intimiste et troublante, est servie par l'interprétation stupéfiante, à la fois douce et réjouissante, d'une fille de stars au charme singulier, qui a su faire son propre chemin sans jamais renier son héritage.

Samedi 11, France 4, 21 h 00

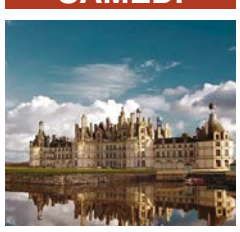
LES ESSENTIELS

| *La Flûte enchantée*
L'artiste et metteur en scène français Clément Cogitore présente *La Flûte enchantée*, le célèbre opéra de Mozart, au Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence. Le spectacle sera retransmis en léger différé sur Arte.
Samedi 11, Arte, 22 h 30

| *Les 100 lieux qu'il faut voir*
Les vacances riment avec France dans *Les 100 lieux qu'il faut voir*. Cette nouvelle saison commence sur la Côte Atlantique, à l'époque de la Belle Époque, une période qui marque l'essor des stations balnéaires. France 5 voyage de La Baule à Noirmoutier, en passant par Saint-Nazaire, de la fin du XIXe siècle à la Première Guerre mondiale.
Dimanche 12, France 5, 21 h 00

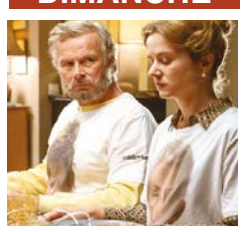
| *Claude Lelouch, la vie en mieux*
Avec plus de cinquante films à son actif, Claude Lelouch peut se targuer d'avoir réussi à se faire une place à part dans le monde du septième art. Par le biais d'archives personnelles, ce documentaire explore à la fois son parcours professionnel, son œuvre et sa vie privée. C'est le réalisateur lui-même qui raconte ses souvenirs.
Mardi 14, France 5, 21 h 00

SAMEDI


Chambord, Arte

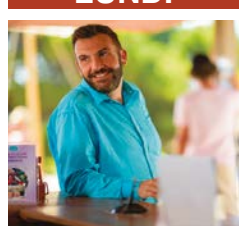
TF1
21.00 SPORT
RUGBY : ARGENTINE / PAYS DE GALLES
Championnat des Nations.
23.05 Vendredi, tout est permis avec Arthur
FRANCE 2
20.50 DIVERTISSEMENT
FORT BOYARD
22.55 Quelle époque !
FRANCE 3
21.10 TÉLÉFILM
LA VENGEANCE SANS VISAGE 10
Avec Philippe Bas
22.45 Meurtres à la ciotat, téléfilm
CANAL+
21.05 FILM
MARCHE OU CRÈVE 16
Avec Cooper Hoffman
22.50 Évanouis, film
FRANCE 5
21.05 MAGAZINE
ÉCHAPPÉES BELLES
Présenté par Sophie Jovillard
22.35 Échappées belles
M6
20.45 DIVERTISSEMENT
LE GRAND BAL DES POMPIERS À CARCASSONNE
22.35 Avant-match, , mag.
22.50 Football : Coupe du monde
ARTE
20.55 DOCUMENTAIRE
CHAMBORD
Le château, le roi et l'architecte
22.30 La flûte enchantée, spectacle

DIMANCHE


Le sens de la famille, France 2

TF1
21.10 FILM
INESTIMABLE
23.00 Esprits criminels, série
FRANCE 2
21.10 FILM
LE SENS DE LA FAMILLE 10
22.40 L'enfant qui mesurait le monde, film
FRANCE 3
21.10 SÉRIE
HUDSON AND REX
22.35 Hudson and Rex, série
CANAL+
21.05 DOCUMENTAIRE
C'EST PAS GRAVE D'AIMER L'ARGENTINE !
22.00 Pris au piège - Caught stealing, film
FRANCE 5
21.00 DOCUMENTAIRE
LES 100 LIEUX QU'IL FAUT VOIR
22.45 Une maison, un artiste, Edvard Munch, dans la lumière des fjords, , doc.
23.15 Alfred et Lucie Dreyfus, je t'embrasse comme je t'aime, doc.
M6
21.10 MAGAZINE
CAPITAL
Présenté par Julien Courbet
23.10 Enquête exclusive
ARTE
21.00 FILM
LA NUIT NOUS APPARTIENT
Avec Joaquin Phoenix
22.50 The full monty, film

LUNDI


Camping Paradis, TF1

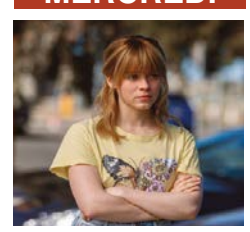
TF1
21.10 SÉRIE
CAMPING PARADIS
Avec Laurent Ournac
23.05 Camping Paradis, série
FRANCE 2
21.10 SPECTACLE
LE CONCERT DE PARIS 2026
23.05 Le concert de Paris 2025, spectacle
FRANCE 3
21.10 TÉLÉFILM
CRIME À RAMATUELLE
Avec Florence Pernel
22.45 Crime en Lozère, téléfilm
CANAL+
21.05 SÉRIE
PRISONER 12
Avec Tahar Rahim
22.40 B.R.I, série
FRANCE 5
21.00 DOCUMENTAIRE
SALE TEMPS POUR LA PLANÈTE
Jura, un massif sous pression
22.50 C dans l'air, mag.
M6
21.10 SPECTACLE
STARS 80 VS STARS 90 : LA GRANDE BATTLE
22.10 Stars 80 Vs Stars 90 : la grande battle, spectacle
ARTE
20.55 FILM
MILLE MILLIARDS DE DOLLARS
Avec Patrick Dewaere
23.05 L'impasse, film

MARDI


Alexandra Ehle, France 3

TF1
21.10 SÉRIE
LES EXPERTS : LAS VEGAS 10
Avec Paula Newsome
22.50 Les experts : Las Vegas, série
FRANCE 2
20.55 SPECTACLE
LE CANARD À L'ORANGE
Avec Nicolas Briançon
23.00 Le duplex, spectacle
FRANCE 3
21.10 SÉRIE
ALEXANDRA EHLE
Avec Julie Depardieu
22.45 Alexandra Ehle, série
CANAL+
21.05 FILM
VIE PRIVÉE
Avec Jodie Foster
22.50 Deux pianos, film
FRANCE 5
21.00 DOCUMENTAIRE
CLAUDE LELOUCH, LA VIE EN MIEUX
22.15 C dans l'air, mag.
M6
20.50 SPORT
FOOTBALL : COUPE DU MONDE
Demi-finale.
23.05 Coupe du monde de la FIFA - Le Mag, mag.
ARTE
21.00 DOCUMENTAIRE
TOUS ACCROS : LE PIÈGE DES ALIMENTS ULTRATRANSFORMÉS
22.25 Vive les microbes !

MERCREDI


All her fault, TF1

TF1
21.10 SÉRIE
ALL HER FAULT 10
Avec Sarah Snook
23.25 Esprits criminels, série
FRANCE 2
20.55 TÉLÉFILM
DES BLESSURES INVISIBLES
22.30 Olympe, une femme dans la révolution, film
FRANCE 3
21.10 MAGAZINE
SECRETS D'HISTOIRE
Présenté par Stéphane Bern
23.00 Secrets d'Histoire, mag.
CANAL+
21.05 SPECTACLE
ALEXANDRE KOMINEK - BÂTARD SENSIBLE 12
Avec Alexandre Kominek
22.50 Antoine de Caunes - La vie « rêvée » d'un enfant du rock, doc.
FRANCE 5
21.00 DOCUMENTAIRE
NUS & CULOTTÉS
22.45 C dans l'air, mag.
M6
20.50 SPORT
FOOTBALL : COUPE DU MONDE
23.05 Coupe du monde de la FIFA - Le Mag, mag.
ARTE
20.55 FILM
IN THE AIR
Avec George Clooney
22.45 Abba Silver, Abba Gold, doc.

JEUDI


Miniature wife, Canal+

TF1
21.10 SÉRIE
ZODIAQUE 10
Avec Francis Huster
22.15 New York, unité spéciale, série
FRANCE 2
21.10 JEU
N'OUBLIEZ PAS LES PAROLES
Présenté par Nagui
23.20 Drag Race France
FRANCE 3
21.10 SÉRIE
LA STAGIAIRE
Avec Michèle Bernier
22.55 La stagiaire, série
CANAL+
21.05 SÉRIE
MINIATURE WIFE
Avec Elizabeth Banks
22.35 De fil et de sang, film
FRANCE 5
21.00 DOCUMENTAIRE
DES TRAINS PAS COMME LES AUTRES
22.45 Des trains pas comme les autres, doc.
M6
21.10 FILM
LES TROIS MOUSQUETAIRES : MILADY 10
Avec François Civil
23.20 Versailles, les secrets d'un château spectaculaire, doc.
ARTE
20.55 SÉRIE
SACHA
Avec Sophie Broustal
22.40 Sacha, série

VENDREDI


Toy story 4, M6

TF1
21.10 DIVERTISSEMENT
LE DERNIER CERCLE
Présenté par Arthur
23.40 Le Dernier Cercle
FRANCE 2
21.10 SÉRIE
TROPIQUES CRIMINELS
Avec Sonia Rolland
22.05 Tropiques criminels
FRANCE 3
21.10 DOCUMENTAIRE
LES ANNÉES 80, UNE GÉNÉRATION DE TUBES
23.05 Une journée avec Balavoine, doc.
CANAL+
21.05 FILM
RUNNING MAN
Avec Glen Powell
23.15 Marche ou crève, film
FRANCE 5
21.00 DOCUMENTAIRE
MATISSE & LYDIA
22.00 1,2,3 Poquelin, spectacle
M6
21.10 FILM
TOY STORY 4
Avec Richard Darbois
22.55 Reine des Neiges : dans les secrets du nouveau défi de Disneyland Paris, doc.
ARTE
20.55 SÉRIE
MEURTRES À SANDHAMN
Avec Jakob Cedergren
22.30 Meurtres à Sandhamn, série

Télé Programmes® reproduction interdite Tél. 04 91 27 01 16

NOUS VOUS CONSEILLONS **AUSSI DE REGARDER…**

Avignon Première ★★★



Pour la troisième année, Paris Première prend ses quartiers d'été dans la Cité des Papes pour suivre le Festival off d'Avignon, événement alternatif de théâtre et de spectacle vivant. Chaque soir jusqu'au 25 juillet, durant dix minutes, l'émission *Avignon Première* proposera une interview d'une personnalité de la manifestation, ainsi que trois coups de cœur sur des thématiques variées. **Paris Première, tous les jours, 20 h 50**

Le Sens de la famille ★★

Suite à un événement mystérieux, chaque membre de la famille Morel voit son esprit transféré dans le corps d'un autre. Ainsi, Chacha, la petite fille de 6 ans, se retrouve dans la peau de son papa Alain, lui-même coincé dans celle de son fils Léo. L'adolescent prend l'apparence de sa grande sœur Valentine, tandis que cette dernière est emprisonnée dans le corps de sa mère Sophie… **Dimanche 12, France 2, 21 h 10**

Inestimable ★★

Inspirée d'une histoire vraie, la comédie *Inestimable* raconte comment trois copains ont découvert un trésor en faisant de la plongée sous-marine en Corse. Lors d'une pêche aux oursins, François, Ange et Félix tombent sur de nombreuses pièces romaines, médaillons et objets en or datant du IIIe siècle, qu'ils décident de revendre pour s'enrichir… Didier Bourdon, Philippe Corti et Éric Fraticelli incarnent ces amis trop heureux de faire fortune. **Dimanche 12, TF1, 21 h 10**

Le Concert de Paris ★★



Avancés exceptionnellement au 13 juillet, le Concert de Paris et son spectaculaire feu d'artifice rendent hommage à la France, ses valeurs républicaines et ses héros, mais aussi aux victimes de l'attentat terroriste qui a frappé Nice il y a dix ans. Au pied de la tour Eiffel illuminée, ce concert, présenté par Stéphane Bern, réunira un casting grandiose, sous la direction du chef d'orchestre Daniel Harding. **Lundi 13, France 2, 21 h 10**

Putain de chat ! ★★

Adaptée de la série d'albums graphiques franco-belge du même nom de Lapuss' et Tartuff, cette série d'animation porte à l'écran les aventures de Moustique, petit félin abandonné aussi diabolique qu'attachant, et de son sauveur Stéphane. Si la créature teigneuse essaie par tous les moyens de prendre le pouvoir, cet homme doux et bienveillant lui trouve toujours des excuses… **Du lundi au vendredi, Arte, 20 h 50**

Des blessures invisibles ★★

Camille (Sarah Suco) et Raphaël (Pierre Perrier) semblaient filer le parfait amour. C'est en tout cas ce dont était persuadée Marion (Marie Denarnaud), la sœur de Raphaël et meilleure amie de Camille. Mais quand cette dernière disparaît mystérieusement, le tableau idyllique se fissure. Fugue, suicide ou meurtre ? La police est saisie de l'affaire et lance une enquête, tandis que Marion vient en aide à son frère pour s'occuper des enfants. **Mercredi 15, France 2, 20 h 55**

N'oubliez pas les paroles ★★



Nagui et son équipe célèbrent l'été en musique avec un numéro de *N'oubliez pas les paroles* en faveur du Secours populaire. À cette occasion, Alice Pol, Artus, Helena Noguerra, Nikos Aliagas, Camille Cerf et Bruno Solo viendront sur le plateau pour tenter de retrouver les bonnes paroles des plus grandes chansons françaises. Ils essaieront de remporter jusqu'à 150 000 € au profit de l'association. **Jeudi 16, France 2, 21 h 10**

Versailles, les secrets d'un château spectaculaire ★★

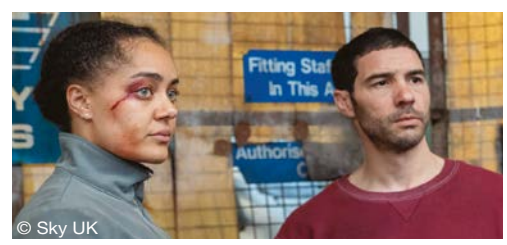
Chaque année, le château de Versailles attire plus de sept millions de visiteurs mais également de nombreux rendez-vous culturels. Ce documentaire nous plonge dans les coulisses de ces spectacles grandioses. Des jardins aux galeries souterraines des fontaines, tout est mis en œuvre pour que chaque événement puisse se dérouler sans accroc. **Jeudi 16, M6, 23 h 20**

Toy Story 4 ★★★

Nous retrouvons toute la fine équipe coulant des jours heureux dans la chambre de Bonnie. Un beau jour, cette dernière rentre de l'école avec un nouveau venu à leur présenter : Fourchette. C'est la fillette elle-même qui l'a fabriqué, avec l'aide des couverts de son déjeuner. Woody décide de prendre Fourchette sous son aile et de l'introduire auprès de la bande. Problème : le petit nouveau refuse d'être considéré comme un jouet, mais comme un déchet ! **Vendredi 17, M6, 21 h 10**

COUP **DE PROJECTEUR**

Prisoner


© Sky UK

Pour sa journée de reprise post-congé maternité, Amber Todd a du pain sur la planche ! Cette agente pénitentiaire est chargée d'assurer le transfert d'un prisonnier de haute importance. Quand son convoi est pris d'assaut, elle se retrouve menottée au fameux détenu et pourchassée avec lui… Izuka Hoyle et Tahar Rahim forment ce duo que tout oppose dans *Prisoner*, une fiction britannique haletante. *« La particularité de cette série, c'est que les personnages sont menottés l'un à l'autre. Et c'est l'une des choses qui m'a le plus attiré dans ce projet »*, a confié Tahar Rahim en conférence de presse. Et de préciser : *« J'ai eu de la chance de tomber sur Izuka Hoyle, qui est une merveille. Mais c'est aussi un vrai soldat sur le terrain. Elle a une capacité de coordination physique assez impressionnante, ce qui fait qu'elle a dû baisser son niveau personnel pour correspondre à son personnage, rendant tout plus simple pour moi. »*

Lundi 13, Canal+, 21 h 05

À VOIR SUR KTO CETTE SEMAINE

| *Concert – Jean-Sébastien Bach : Messe en si mineur*
Le Concentus Musicus Wien et le chœur d'enfants Wiltener Sängerknaben interprètent l'œuvre magistrale et sacrée de Jean-Sébastien Bach. ***Samedi 11, 21 h 40***

JEUX DE MOTS

À vous de jouer !

Grille de M. Malgras	Geste de piété	Irréparable	Nom d'un djebel	Défaite	Avant le nom d'un religieux	Ira trop loin	Reine légendaire de Thèbes	Combat le taureau	Mettre en route
Qui stupéfie	→	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
Entrée de force et en masse	→								
Femme de mœurs légères	→				Dommage causé indûment	→			
Organe	→			Tissu / Lettre	→				
Fait entendre	→			↓	Gouverne / Carte	→			
Possède un as	→		Prière / Saint	→	↓		Opus / Cri	→	
Prénom masculin	→		↓				↓	Repas	
Héros de la Recon-quista	→			Moche / Pitance	→			↓	
Crier comme un daim	→			↓		Rivière / Bête	→		
Religieux	→					↓	Symbole d'un métal	→	
Peut être un écueil	→				Faire disparaître	→	↓		
Le fourmilier en est un	→								

AUCUNE
BADAUD
BARBARIE
BATTEUSE
BEGUETER
BERGERIE
CHALOUPE
COMPLETE
CORRODER
CUILLERE
DISTILLE
DUCAL
EBRECHER
ECLUSE
EDITE
ENTASSE
HEMATITE
HERISSER
ICARIE
INTIMITE
IRLANDE
IRRADIER
ISBA
JALE
MOCHE
NOTATION
OUTARDE
OUVREUSE
PALMARES
PATTE
PAVER
PLAISANT
PRINCIPE
PROVINCE
PRUNIER
RATION
REGIONAL
REPECHER
VICAIRE

À découvrir : un mot de 8 lettres

E	I	R	A	B	R	A	B	A	D	A	U	D	A	O
I	N	T	I	M	I	T	E	A	P	H	I	G	U	U
R	E	T	E	U	G	E	B	L	T	J	H	T	C	V
E	I	R	A	C	I	D	A	E	T	T	A	P	U	R
G	P	R	E	S	S	I	R	E	H	R	E	L	N	E
R	N	U	B	L	S	T	R	E	D	E	T	U	E	U
E	O	A	O	A	L	E	R	E	I	G	E	R	S	S
B	T	D	N	L	D	I	C	P	S	I	L	E	R	E
E	A	T	U	O	A	N	U	I	T	O	P	P	E	T
S	T	T	R	C	I	H	E	C	I	N	M	E	H	I
U	I	R	I	V	A	T	C	N	L	A	O	C	C	T
L	O	V	O	C	H	L	A	I	L	L	C	H	E	A
C	N	R	P	A	L	M	A	R	E	S	H	E	R	M
E	P	R	E	I	N	U	R	P	A	V	E	R	B	E
R	E	I	D	A	R	R	I	R	L	A	N	D	E	H

SOLUTIONS

Mot à découvrir dans la grille de mots mêlés : HIGH TECH

JEUX DE REFLEXION

À vous de jouer !

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1										
2				■						
3					■					■
4	■					■				
5			■				■			
6									■	
7				■						
8					■			■		
9						■				
10		■								

MOTS CROISÉES

HORIZONTALEMENT

1. Connaissance de l'avenir. 2. Vaste plan d'eau. Nom de papes. 3. Tel le «bateau» de Rimbaud. Grand lac salé d'Asie. 4. Passe à Chartres. Forme d'auxiliaire. 5. Pronom. Ancien territoire portugais de l'Inde. Brusque. 6. Retrouve son calme. 7. Roi d'Israël. On lui doit la lampe à incandescence. 8. Algue marine. Préposition. Héritage du passé. 9. Sérieux. Trompette. 10. Se déplacent en caravane.

VERTICALEMENT

I. Elément d'une ruche. On les a dans le nez. II. Moutarde des champs. III. A l'état naturel. Dans le titre d'un roman de Gide. IV. Amène la conclusion d'une formule latine. Etre aimé. V. Adverbe. Dieu des Vents. Marque la contradiction. VI. Prénom féminin. Poète grec. VII. Fit fausse route. Lessive. VIII. Un peu simples. Eau courante. IX. Tue. Recevoir une déposition. X. Préfixe. Fourrures de moufettes.

SUDOKU

	2		1	3	6	7	4	
7		6						2
	3		7		2	8		5
	1	9		2		6	5	
6	7		5		3	9		1
8	5	2	9		1	4		3
		7						
		5				1	8	
4	8				5			

SOLUTIONS

HORIZONTALEMENT
1. Prescience- **2.** Lac. Adrien- **3.** Ivre. Aral- **4.** Eure. Ales- **5.** On. Goa. Sec- **6.** Décolère- **7.** Ela. Edison- **8.** Ulve. En. Us- **9.** Réels. Crie- **10.** Suiveurs.

VERTICALEMENT
I. Pli. Odeurs- **II.** Ravenelle- **III.** Ecru. Caves- **IV.** Ergo. Elu- **V.** Çà. Eole. Si- **VI.** Ida. Adèle- **VII.** Erra. Rince- **VIII.** Niaises. Ru- **IX.** Celée. Ouïr- **X.** En. Sconses.

LIVRES EXPRESS

par Marc-Paul Lemay

JE SUIS FILLE DE RAGE

de Jean-Laurent Del Socorro

► Albin Michel, coll. Imaginaire, 512 pages, 25,90 €



Histoire ? Fiction ? Les deux. Nous sommes en 1861. À la fin de l'année précédente, l'abolitionniste Abraham Lincoln a été élu président des États-Unis, ce qui entraîne la sécession de sept, puis onze États qui élisent leur propre président. Dans le bureau de Lincoln, un officier vêtu de blanc prend une poignée de craie lorsque Lincoln décide d'entrer en guerre pour contrer les sécessionnistes, et commence à tracer un trait sur les murs pour chaque mort… Mêlant fiction — les témoignages fictifs d'une théorie de protagonistes de cette guerre civile monstrueuse (Unionistes et Confédérés, Blancs et Noirs, civils et soldats, personnages fictifs ou réels…) — et documents authentiques (échanges épistolaires et rapports militaires…), Jean-Laurent Del Socorro plonge le lecteur dans une tragédie dont les personnages, ballotés par l'horreur et la confusion, témoignent de l'(in) humanité de ce conflit. La folie et la sagesse, la joie et le désespoir, le calcul politique et les convictions profondes, la bestialité et la grandeur se mêlent en un récit choral stupéfiant. **À lire toute affaire cessante.**

LES BRACONNIERS

de Callan Wiks

► Albin Michel, 286 pages, 21,90 €



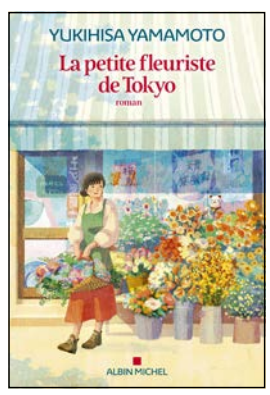
Deux frères, Thad et Hazen, vivent dans un coin perdu près du parc de Yellowstone. Ils vivent d'expédients et braconnent pour le compte de « l'Écossais «, un étrange personnage toujours accompagné de sa fille… Un jour, tout fini par déraper.

Ce roman hésite en western et roman noir, gravitant autour de la force et des faiblesses de l'amour fraternel. On s'attache rapidement aux deux frères dont on pressent le destin plutôt tragique dans un monde rude qui les dépasse même s'ils croient le maîtriser. D'autant plus que les ours ne sont pas forcément les plus difficiles à vaincre. **Prenant.**

LA PETITE FLEURISTE DE TOKYO

de Yukihisa Yamamoto

► Albin Michel, 336 pages, 19,90 €



Kikuko, marquée par un passé professionnel toxique, trouve un havre dans une petite boutique de fleurs tokyoïte. Aux côtés de Marita, elle explore le symbolisme des fleurs (muguet pour l'espoir, tournesols pour l'amour) et aide les clients à exprimer leurs émotions.

La Petite Fleuriste de Tokyo est typique de cette littérature japonaise feelgood où les fleurs deviennent un langage apaisant et où l'on croise l'aide bienveillante des vivants et d'un fantôme… Roman délicat riche en détails sensoriels et littéraires, il célèbre la reconstruction intérieure et les rencontres humaines. **Une lecture réconfortante et poétique.**

LE GUIDE DES FEMMES INSOUMISES

de Alison Goodman

► Albin Michel, 496 pages, 22,90 €



Il n'est pas vraiment bon d'être une femme dans l'Angleterre de ce début de XIXe siècle. Et si les femmes du peuple sont souvent exploitées, celles de la haute société ne sont guère mieux traitées si elles ne se conforment pas aux règles régissant — selon les hommes — leur sexe. Aussi, les sœurs Augusta et Julia Colebrook, héroïnes du précédent roman d'Alison Goodman Le Cercle des femmes rebelles, sont considérées comme des rebelles. Pire ! Elles sont soupçonnées de protéger un forçat en cavale et sa sœur homosexuelle. Shocking !

Une histoire riche aux personnages vivants et des aventures dignes d'un roman de cape et d'épée dans la bonne société anglaise sous la Régence.

LA LUMIÈRE ET LES TÉNÈBRES

de Bret Anthony Johnston

► Albin Michel, 400 pages, 22,90 €



Waco, Texas, 1993. Tout le monde ou presque se souvient de cette tragédie dans laquelle un gourou entraîne dans la mort quatre-vingt-six de ses disciples, hommes, femmes, enfants. La lumière et les ténèbres s'appuie sur cet événement et les jours qui précèdent pour narrer une histoire d'amour entre Jaye, fille d'une des disciples du pseudo-pasteur, et Roy, le fils du shérif du comté. Un Roméo et Juliette à la sauce texane, avec la brutalité et l'âpreté des grands espaces américains, des personnages à la fois perdus et forts de leurs certitudes.

Un roman qui interroge sur l'emprise, la foi, l'amour. Brutal et salutaire.

Environnement Échaudée par la canicule historique du mois de juin, l'agriculture française constate les dégâts et appréhende déjà les vagues de chaleur à venir.

L'agriculture française mise à l'épreuve par les canicules



Une exploitation agricole à Cussac, en Haute-Vienne, confrontée à la canicule et à la sécheresse. *PhotoPQR/MAXPPP*

Bouteille d'eau sur le tableau de bord et phares allumés, Kévin Serein sillonne ses parcelles d'orge au volant de son tracteur. Il est trois heures du matin, *« le seul moment où c'est supportable dans la cabine sans risquer de foutre le feu aux champs »*, lance l'agriculteur de 36 ans.

Pour limiter le risque d'incendie après la canicule, les préfectures ont pris des arrêtés limitant, voire interdisant temporairement, les moissons aux heures les plus chaudes de la journée. Plusieurs dizaines de départements sont concernés. *« Un outil en fer qui frotte contre un caillou, une étincelle sur un sol ultra-sec et c'est parti »*, confirme Kévin, un extincteur derrière son siège, désormais habitué au travail de nuit à cette période de l'année.

Pour lui, comme pour nombre d'agriculteurs, l'adaptation est déjà une réalité quotidienne, une contrainte supplémentaire. *« Entre le 10 et le 14 juillet, les moissons de blé, d'orge et de colza seront quasiment terminées en France, c'est totalement inédit »*, indique Franck Laborde, président de l'Association générale des producteurs de maïs (AGPM). Si les fortes chaleurs impacteront forcément les rendements, c'est déjà perdu pour certaines cultures de printemps. *« Pour le maïs, on enregistre 30 % de rendement en moins, en moyenne, dans l'Hexagone*, poursuit l'agriculteur. *L'épisode caniculaire est arrivé au plus mauvais moment : celui de la floraison, soit le stade où le besoin en eau est le plus important. »*

Au sortir d'une canicule historique et dans l'attente d'éventuelles nouvelles vagues de chaleur, l'effroi domine chez les agriculteurs. La dernière semaine de juin 2026 fera date : mortalité accrue dans les élevages de volailles, brûlure des fleurs de maïs avant même qu'elles ne puissent produire leurs grains, perte de production laitière… La chaleur n'a épargné personne en France, et surtout pas l'agriculture, toujours en première ligne face au changement climatique.

Dans les élevages, la surmortalité a été telle que les usines d'équarrissage – chargées du traitement des cadavres d'animaux – n'ont pas pu suivre la cadence. Les éleveurs ont été contraints d'enterrer eux-mêmes leurs volailles mortes. Dans les Pays de la Loire, en Bretagne et en Normandie, entre 2,5 et 3 millions de volailles ont péri. Dépourvues de glandes sudoripares, elles ne transpirent pas et ne peuvent évacuer la chaleur autrement que par la ventilation.

Selon l'Anvol, l'interprofession des volailles de chair, les élevages français n'avaient pas été frappés par une telle surmortalité depuis la canicule de 2019. Impréparée à l'époque, la filière a pourtant largement investi depuis dans des systèmes de brumisation et de ventilation, des solutions d'hydratation vitaminée, ainsi que dans l'isolation des bâtiments et les circuits de refroidissement. *« Certains éleveurs, encore peu équipés, notamment dans le quart nord-ouest du pays, ne s'attendaient pas à une vague de chaleur d'une telle intensité et d'une telle durée »*, remarque Yann Nédélec, directeur d'Anvol. Aussi marquante soit-elle, cette hécatombe ne représente *« que 1 % de la production annuelle nationale »*, tempère-t-il. Si ces pertes sont, selon lui, économiquement absorbables grâce aux systèmes d'assurance existants, *« le choc humain, lui, est considérable »*.

« Les dégâts sont avant tout humains et sociaux, confirme Aurélie Catallo, directrice agriculture et alimentation à l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri). *Une majorité du monde agricole est dans la sidération, c'est le désarroi le plus complet qui domine. Il est probable que des agriculteurs quittent la profession, voire tombent en dépression, dans les mois et les années à venir. »*

Déclarant être entrée en « mode crise », la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, a annoncé, le 1er juillet, le déblocage de prêts garantis par la Banque publique d'investissement *« pour que les agriculteurs et les éleveurs puissent s'équiper de systèmes de brumisation et de ventilation afin de se préparer aux prochaines canicules »*.

Face à une situation climatique jugée inéluctable et durable, le risque est celui de l'atonie. *« Il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître : quel que soit le modèle – bio, raisonné ou conventionnel –, tout le monde en prend pour son grade. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a rien à faire pour s'adapter »*, juge Aurélie Catallo.

Les conséquences économiques et les moyens d'adaptation rejoignent les débats sur la loi d'urgence agricole, qu'examinera à la mi-juillet une commission mixte paritaire.

Les parcelles irriguées – soit 25 % du maïs cultivé en France – ont, elles, mieux résisté, précise l'AGPM. De quoi *« relancer le débat sur l'irrigation et le stockage de l'eau l'hiver, lorsqu'elle est excédentaire et nous inonde »*, tranche Franck Laborde.

Votée le 2 juillet, la version sénatoriale de la loi d'urgence agricole prévoit le doublement des volumes de stockage d'eau à l'horizon 2035 et la définition d'*« un principe de non-régression agricole dans la gestion de l'eau »*.

Si la question des moyens de production est essentielle pour s'adapter, celle du revenu agricole l'est tout autant, souligne Hervé Lapie, secrétaire général de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). *« L'éléphant dans la pièce, c'est la pression de la grande distribution. La politique du prix bas, c'est bien joli, mais, en bout de chaîne, elle empêche l'agriculteur de dégager le revenu nécessaire pour investir dans la transition. »*

À la fois céréalier, viticulteur et éleveur de blondes d'Aquitaine, misant également sur la vente directe, Kévin Serein juge, lui, que *« l'important, c'est aussi et surtout de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier »*.

Depuis la cabine de son tracteur, il observe au loin ses vignes. Certaines ont subi des brûlures irrémédiables dues aux coups de soleil. Difficile d'estimer les pertes de rendement. Une chose est sûre : *« les vendanges débuteront début août »*. Elles seront les plus précoces de sa carrière d'agriculteur.

Rémi BARBET

Santé Dans son rapport annuel publié le 2 juillet, l'Assurance maladie propose d'interdire la vente de tabac aux personnes nées après 2009 afin de créer des générations sans tabac. Une mesure qui soulève des questions juridiques complexes.

La France peut-elle créer des « générations sans tabac » ?

« Il n'y a pas de raisons d'être plus bêtes » que les autres, a déclaré l'Assurance maladie auprès de l'AFP le 2 juillet. Après le Royaume-Uni et les Maldives, la France pourrait à son tour interdire la vente de tabac à des générations entières, y compris lorsqu'elles atteignent la majorité. C'est en tout cas ce que suggère l'Assurance maladie dans son rapport annuel pour « améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses ».

Il s'agirait ainsi d' « interdire la vente de cigarettes à toute personne née après 2009 », interdiction dont seraient exclues les cigarettes électroniques. L'objectif est de réduire les dépenses médicales causées par le tabagisme, alors que le déficit de l'Assurance maladie doit atteindre les 13,8 milliards d'euros en 2026. Surtout, il vise à préserver la santé des jeunes Français. Selon Santé publique France, la consommation de tabac était encore à l'origine de 68.000 décès évitables en 2023.

Du côté des associations de lutte contre le tabagisme, la proposition est largement saluée. Loïc Josseran, président de Contre-feu (ex-Alliance contre le tabac), s'enthousiasme d'un *« signal fort en matière de santé ». « Nous portons ce projet depuis plusieurs années. L'exemple des Maldives et du Royaume-Uni prouve que c'est une mesure réaliste. Il faut mettre des contraintes fortes pour sortir du tabac. »* L'approbation « à titre personnel » de la ministre de la Santé Stéphanie Rist, le 3 juillet sur TF1, représente un autre symbole positif.

Pour Nicolas Thierry, député écologiste bordelais, c'est un véritable *« alignement des planètes »*. Soutenu par une quarantaine de députés « allant de LFI à Horizons », il est à l'origine d'une proposition de loi déposée en novembre 2025, qui interdirait la vente de produits du tabac « à toute personne née à compter du 1er janvier 2014 ». La mesure s'appliquerait donc plus tard que celle avancée par l'Assurance maladie pour cibler les générations « entre le CM2 et la 6e » et éviter « le premier contact avec la cigarette, qui se fait souvent au collège ».

Chez les buralistes, l'idée plaît nettement moins. *« Cette proposition d'une génération sans tabac est la meilleure nouvelle qu'on puisse donner à tous les revendeurs illégaux en France alors que le marché illégal est déjà en train d'exploser*, réagit Philippe Alauze, à la tête du syndicat des buralistes de Paris et d'Ile-de-France. *L'intention est louable, mais on peut lutter contre le tabac autrement, en faisant de la pédagogie et en s'appuyant sur les buralistes. »*

Il soulève également un problème de constitutionnalité, la mesure menant à *« des droits différenciés entre personnes adultes »*, selon lui.

Pas de quoi remettre son intérêt en question pour Nicolas Thierry. *« L'enjeu des marchés illégaux est réel, mais exagéré et instrumentalité par l'industrie du tabac »*, déclare-t-il. Le rapport de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) et de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) indique en effet que la contrebande reste une part minoritaire de la vente de tabac en France : *« Les résultats montrent qu'en 2023, 17,7 % du tabac consommé en France a échappé à la fiscalité nationale »*, peut-on lire dans le document, publié en octobre 2025.

Quant à l'enjeu juridique, le député explique, sur la base d'une note commandée à un constitutionnaliste, que la loi serait conforme à la Constitution si elle encadre la vente de tabac, et non sa consommation. Elle s'attaquerait ainsi à la liberté d'entreprendre des buralistes, et non aux libertés fondamentales des consommateurs, puisqu'ils ne seraient pas pénalisés s'ils étaient surpris en train de fumer une cigarette par exemple.

Dans ce cas, plusieurs décisions du Conseil constitutionnel font prévaloir « les impératifs de santé publique » face à la liberté d'entreprendre, le projet aurait donc des chances d'aboutir.

Maître Vincent Lambert, avocat en droit public à Paris, reste nuancé à ce sujet. Une interdiction générationnelle du tabac *« créerait nécessairement des discriminations, entre les personnes majeures qui auront accès au tabac et celles qui ne l'auront pas. »* Pour autant, le droit à la santé reste un objectif qui peut *« primer dans le débat »*. En cas de litige, ce sera au Conseil constitutionnel de trancher.

Reste à savoir comment la mesure serait appliquée dans les bureaux de tabac. Alors qu'en France, « plus d'un adolescent de 15 ans sur huit a fumé au moins une fois dans le mois précédent en 2022 », selon l'Assurance maladie, comment s'assurer que les buralistes respectent l'interdiction générationnelle, y compris quand les concernés seront majeurs ?

Selon Amélie Eschenbrenner, du Comité national contre le tabagisme (CNCT), *« il faudrait que les douanes contrôlent les tabacs. À l'heure actuelle, c'est le CNCT qui le fait, mais nous sommes six dans l'équipe. Pour contrôler 2 000 tabacs en France, c'est insuffisant »*, souligne la porte-parole, qui plaide également pour durcir les sanctions contre les buralistes en infraction.

Nicolas Thierry, lui, compte bien profiter de ce coup de projecteur inattendu pour pousser sa proposition de loi : *« J'espère la faire inscrire à l'ordre du jour avant février. »*

Gaïa HERBELIN